

L'ACTION NATIONALE

Volume LXII, Numéro 1

Septembre 1972

\$1.00

CETTE ÉLECTION FÉDÉRALE

Jean Genest

LA FRANCOPHONIE AU QUÉBEC

Fr.-Alb. Angers

SYSTÈME FINANCIER QUÉBÉCOIS

André Goulisty

ORGANISER LE TRAVAIL

Rosaire Morin

UNITÉ À TRAVERS LA DIVERSITÉ

Roman Rakhmanny

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL : Cette élection fédérale (Jean Genest)	1
Fr.-A. ANGERS : Pour la francophonie au Québec	17
André GOUSLISTY : Système financier québécois	22
Georges ALLAIRE : La crise d'identité	38
Mme Paul NORMAND : La famille et le social	40
Rosaire MORIN : Organiser le travail	42
Jean GENEST : "Quand nous serons vraiment chez nous"	45
Roman RAKHMANNY : Unité à travers la diversité	63

Dépôt légal — 1er semestre 1972
Bibliothèque nationale du Québec

François-Albert Angers

POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS

Volume de 280 pages. Il assemble les meilleurs articles de M. Angers, écrits entre 1939 et 1969. Pour la première fois le public a à sa disposition les grandes lignes de la pensée de M. Angers. Livre essentiel pour connaître les orientations et les appuis rationnels de ce maître du nationalisme québécois. (\$5.)

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

1182, boul. Saint-Laurent,
Montréal (Tél. : 866-8034).

Volume LXII, Numéro 1

Septembre 1972

\$1.00

ÉDITORIAL

Cette élection fédérale

En septembre 1971, dans un article brillant et profond, M. François-Albert Angers demandait la formation d'un parti canadien-français apte à la contestation dans la prochaine élection fédérale. A vrai dire, à part quelques députés, les Canadiens-Français ne sont pas représentés du tout !

S'il gagne ?

Or M. Pierre Elliott-Trudeau transforme tout en thèse : s'il est élu, dit-il, ce sera la preuve que les Canadiens-Français ne veulent pas de séparatisme et qu'ils l'approuvent dans sa conception de la Confédération et du fédéralisme. Il le répétera d'un air triomphal à toutes les provinces anglaises du Canada. Il aura été le parfait agent de leurs volontés. L'effet serait désastreux.

Comment faire comprendre aux Anglo-Canadiens que pour les Franco-Québécois la majorité des députés fédéraux du Québec ne sont que des marionnettes. Il faudrait que des députés canadiens-français, libres de tout parti, surtout libres de M. Trudeau, disent tout haut ce que nous pensons et nous représentent avec vigueur et dignité.

L'occasion manquée

Malgré tous les efforts, le grand public n'a pas compris l'actualité et la force de la thèse de M. François-

Albert Angers. Voici que les élections fédérales approchent. Et personne du Québec n'est là pour arrêter l'avalanche du parti libéral dans la province. En effet, qui votera pour le Crédit social ? Qui votera pour le NPD, absolument divisé ? Qui votera pour le parti conservateur dirigé par M. Stanfield, illustre inconnu au Québec ! M. Pierre Elliott-Trudeau l'emportera donc par défaut, parce que personne ne s'oppose à lui. Ne sera-ce, de notre part, l'aveu d'une impuissance extraordinaire ? Impuissance extraordinaire ? Certainement, si nous consultons le dossier de M. Trudeau au pouvoir. Ensuite, il nous faudra nous demander comment nous du Québec, nous pouvons et devons voter à cette prochaine élection fédérale.

I - M. TRUDEAU AU PARLEMENT

Il fut élu en 1965, député du comté Mont-Royal, comté à 75% anglo-canadien. Il avait entrepris cette aventure dans la politique avec M. Jean Marchand et M. Gérard Pelletier. Il est immédiatement choisi par M. Pearson comme secrétaire parlementaire qui, tout en apprenant à le connaître, l'initie aux roueries des partis en présence, de la politique et de la machinerie gouvernementale. M. Pearson croyait trouver en lui un bon conseiller sur le Québec en même temps qu'un bon juriste. Le fait est que M. Pearson lui trouva des idées claires et surtout il l'entendait exprimer des idées qui lui plaisaient. Avec M. Trudeau, M. Pearson avait l'impression de comprendre le Québec qui traversait des commotions sans nombre depuis que la province avait commencé sa révolution tranquille. 1965 c'était aussi l'année du Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1er février 1965).

Préparation du dauphin

M. Pearson le nomme ministre de la Justice le 4 avril 1967. Déjà en mars 1965, M. Trudeau avait mis le doigt sur une des grandes lignes de sa politique : l'important

pour le futur, selon lui, c'est l'égalité politique des deux langues. Il ne s'agit pas de l'égalité des deux nations fondatrices du Canada mais une reconnaissance des deux langues au niveau fédéral pour que tout citoyen puisse défendre et promouvoir ses intérêts dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. A partir de là M. Trudeau demande une charte des droits individuels. Il voudra l'inclure dans la nouvelle constitution. Mais il refuse totalement une charte des droits nationaux. Autrement dit, il refuse constamment de reconnaître les Canadiens-Français comme entité propre mais seulement comme individus. La conclusion ne se fait pas attendre : il refuse tout statut particulier au Québec comme « une idiotie » (1967) et appellera les revendications de M. Castonguay « des chiures de mouches » (1972). On peut appeler cette constance, une politique. Mais combien aveugle ! M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, constatait amèrement : « Il refuse de s'identifier avec l'opinion d'une vaste majorité de ses compatriotes qu'il représente à Ottawa ! »

Le centralisateur

Le 5 février 1968 a lieu, pour M. Trudeau, sa première conférence fédérale-provinciale. M. Pearson veut le mettre en pleine lumière et il l'invite à répondre au discours de M. Daniel Johnson devenu premier ministre du Québec : « Nous sommes tous politiciens et nous connaissons tous l'importance d'un centre de pouvoir lorsque nous plaidons une cause. Si le Québec obtenait une fournée de pouvoirs spéciaux, la position des Canadiens-Français au niveau fédéral serait détruite. Graduellement aucun Canadien-Français de valeur ne serait intéressé à participer aux affaires fédérales parce que tous les progrès regardant son peuple prendraient place au Québec. Si tous les intérêts des Canadiens-Français étaient sous la protection du gouvernement de Québec le peuple de cette province en arriverait à dire : Bien, comme rien d'important sur le Québec ne nous rattache à Ottawa, séparons-nous ! »

Ce paragraphe de son discours est le paragraphe essentiel de sa politique. Il veut maintenir un gouvernement central fort. Toute concession lui paraît un danger : ce qui reflète bien la nouvelle mentalité anglo-canadienne. Ainsi nous sommes en présence d'un dilemme : si le Québec obtient un fédéralisme plus souple, plus décentralisé, c'est, pour M. Trudeau, favoriser la tendance au séparatisme mais, d'un autre côté, tout le Québec répond que le refus d'en arriver à une plus grande autonomie pour la province alimente dangereusement l'idée séparatiste. M. Trudeau a-t-il la souplesse nécessaire pour résoudre ce dilemme ? A-t-il les convictions nécessaires ou connaît-il les solidarités fondamentales nécessaires pour répondre aux difficultés ? Grand voyageur, grand théoricien, plusieurs lui reprochent justement de connaître bien des choses mais d'ignorer le Canada qu'il devra bientôt gouverner.

L'ascension d'une image-mythe

Ses idées sont faites. Il choisit la manière forte. Son mandat lui paraît clair : triompher du séparatisme en l'anéantissant comme valeur politique et idéologique. Voilà le contexte de ses années de préparation sous l'égide de M. Pearson qu'il devait trouver bien mou et indécis. Pourtant M. Pearson, voyant que son temps était terminé, présente sa démission comme chef du parti libéral et il laisse entendre qu'à la prochaine convention libérale M. Pierre Elliott-Trudeau serait le meilleur choix comme successeur au poste de premier ministre. Savait-il bien ce qu'il faisait ? Connaissait-il bien M. Trudeau ?

Toujours est-il que le 16 février 1968, M. Trudeau accepte de se porter candidat comme premier ministre du Canada. La convention libérale l'accepte le 6 avril 1968. Le 23 avril, il dissout le Parlement et il est élu le 25 juin 1968 avec 155 députés sur un total de 264. La victoire est impressionnante car en 1948, le parti libéral n'avait que 48 députés sur 265. C'est ici qu'est intervenu la « trudeumania ». Ceux qui croient que les Anglo-

Canadiens sont des gens froids, calculateurs, oublient trop facilement qu'ils sont aussi passionnés, intolérants et créateurs d'idoles. N'ayant plus de roi, ils se contentent d'un ersatz. Avec ses manières gavroches, sa tenue vestimentaire qui dit le m'enfichisme à toute la bureaucratie, ses voyages et ses aventures galantes, il capture leur imagination et apparaît aux Anglo-Canadiens comme un héros de cape et d'épée. Ils projettent sur lui tous leurs désirs. Ils rêvent d'un Trudeau comme d'un messie qui les conduira au paradis des profits et qui leur fera oublier «the dam Quebec». En bref, la trudeaumania, c'est l'ignorance complète.

Pourquoi il retarde les élections ?

Pourtant il faut vivre avec le nouveau premier ministre. Il suffira de quatre ans pour voir l'érosion progressive de son « appel politique ». En juin 1968, 48% de la population totale du Canada l'appuyait mais en avril 1972, 43% déclaraient ne pas savoir pour qui voter. Au Québec l'indécision atteignait 59% de la population. Et encore, dans ce dernier chiffre on ne distingue pas entre l'opinion des Anglo-Québécois et celle des Franco-Québécois. Plus l'homme des rêves disparaît, plus devient tangible et vrai l'homme qui est devenu premier ministre du Canada. Désillusion chez les Anglo-Canadiens et opposition montante chez les Canadiens-Français du Québec. L'adversaire véritable de M. Trudeau devient de plus en plus nettement l'idéologie et le parti séparatiste : sa bête noire.

Le point de départ a trompé

Déjà, comme ministre de la Justice, M. Trudeau s'était fait connaître comme un esprit véritablement libéral par la présentation de son bill omnibus où il prétendait adapter des lois aux usages d'une société de plus en plus permissive. Son bill facilitait le divorce, modifiait les lois sur l'homosexualité et l'avortement. Il retira les paragraphes propres à l'avortement et son argumentation sur ce

sujet fut au point et ferme, à la grande colère des féministes. Sur l'homosexualité privée, que pouvait bien dire la population ? Mais sur le divorce, la population sensée commence à réfléchir car des statistiques récentes nous montrent que les divorces au Canada qui atteignaient 68,000 cas en 1971, montèrent à 175,000 en 1972. La popularité bâtie au moyen du bill omnibus, est-elle bâtie sur du solide ?

Sa politique crée des adversaires

En octobre 1968, M. Pierre Elliott-Trudeau introduit son fameux bill sur le bilinguisme et les langues officielles. Les Canadiens-Français ont des griefs justes dont le plus important, dit-il, est que leur langue n'est pas reconnue par le gouvernement fédéral. C'est pourquoi ce bill obligera les fonctionnaires fédéraux, les juges des cours fédérales, les employés des entreprises de la Couronne, à savoir parler français afin que les Canadiens-Français (comme individus) se sentent chez eux d'un bout à l'autre du Canada. Les Anglo-Canadiens font montre de bon vouloir mais souvent M. Trudeau lui-même se rendra compte que plusieurs provinces et bien des fonctionnaires font seulement mine de comprendre le bien-fondé de ces mesures. A la vérité un bon nombre d'entre eux ne pensent qu'en termes d'un Canada complètement anglais mais l'idée d'un Canada bilingue fait du progrès chez les universitaires et les Anglo-Canadiens civilisés. Tous ces progrès minimes arrivent trop tard. Le Québec voit vite que ces mesures ne vont pas au fond du problème. La pensée du Québec suit un tout autre chemin. Elle est vingt-cinq ans en avant

L'étroitesse de son fédéralisme

Le Rapport de la Commission B-B avait signalé « que le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire. Cette crise a sa source dans le Québec . . . Il faut repenser notre pays . . . La négociation doit impliquer la totalité des

deux sociétés qui coexistent au Canada » (pp. 5 et 136). Par sa politique du bilinguisme, M. Trudeau met fin à la politique d'assimilation qu'Ottawa pratiquait, depuis plus d'un siècle, d'une façon tenace et diffuse. Il convainc les Anglo-Canadiens qu'ils ont commis une erreur et une erreur qui pourrait tout faire sauter.

Les Canadiens-Français trouvent que M. Trudeau est en retard. Ils ne demandent pas seulement le respect de leur langue au niveau fédéral mais surtout le respect de leur nation dont le développement demande plus d'autonomie. La nouvelle constitution, selon eux, devra tenir compte des deux nations. Sinon, il n'y aura pas de constitution mais deux : une pour le Québec et l'autre pour les morceaux épars du Canada. C'est ce risque que M. Trudeau est à courir. Il n'a rien du diplomate, ni même du grand politicien, sinon il comprendrait l'urgence d'une nouvelle répartition des pouvoirs et d'un néo-fédéralisme qui respecte le développement des nationalités au moins autant que le développement des langues. Il pourrait s'inspirer des formules en marche pour le Marché Commun d'Europe et des décentralisations que l'on retrouve en Suisse, en Belgique, en Allemagne. (Le Devoir, 30 juin 1967, sup. 1).

Ce qui vicie toute l'intelligence que M. Trudeau a du fédéralisme, c'est qu'il possède un préjugé fortement implanté, c'est celui de l'hégémonie du gouvernement fédéral, hégémonie financière et fiscale, hégémonie dans les mass-média, actions unilatérales sans consultations et mise de côté des provinces dans toutes les grandes enquêtes entreprises par le gouvernement fédéral, ce qui fausse tous les résultats. Ce n'est plus de la coopération mais de la souveraineté où les provinces sont entrevues comme les ennemies, surtout le Québec comme un danger perpétuel. Les provinces ne sont jamais invitées à être co-responsables en quelques points majeurs. Un esprit de domination, un genre d'impérialisme crée des méfiances très fortes et un tas de problèmes sur CE GENRE de fédéralisme.

Sa susceptibilité surprenante

Si à ces grandes lignes de sa politique courte on ajoute son comportement, on comprendra sa capacité illimitée de se faire des ennemis. Non seulement les fonctionnaires fédéraux anglo-canadiens obligés d'apprendre le français pour ne pas perdre leur ouvrage, non seulement les fermiers de l'Ouest auxquels il répondait : « Oui, pourquoi devrais-je vendre le blé des fermiers canadiens? », mais il y a aussi toute l'opposition des parlementaires qui durent apprendre les impatiences, le ton parfois grossier et injurieux (« They are just nobodies » — ou à M. Stanfield : « You and your goddammed questions! »), les simplifications, la nécessité de contrôler ses affirmations, sa façon presque dictatoriale de mener les débats (la clôture), son arrogance et aussi sa capacité d'entêtement au point d'offusquer tous ses partisans comme dans la question de l'inflation et du chômage. Il y avait là un Trudeau inconnu pour les Anglo-Canadiens et la propagande du parti libéral pouvait difficilement faire avaler un tel homme à la population. La trudeaumania se changea en désillusion. S'en défaire serait pourtant une catastrophe. On le garde croyant au moindre mal. Mais une pancarte de l'Ouest répond : « We need salesmen, not lover boys ».

II - M. TRUDEAU ET LE QUÉBEC

Il n'a pas le Québec

Le plus surprenant dans l'aventure de M. Trudeau c'est qu'en quatre années comme premier ministre, il a dû comprendre, comme malgré lui, que le Québec était le problème numéro un du Canada tout entier. Au point d'en être malade ! M. Michel Brunet signalait avec beaucoup de vérité que « en soustrayant des votes reçus par le parti libéral fédéral ceux des Non-French-Canadians (au Québec) il n'est pas exagéré de soutenir que moins de 40% des électeurs franco-québécois qui ont exercé leur droit de vote, ont soutenu M. Trudeau.

Il ne faut pas oublier également que quelque 900,000 citoyens (32% du corps électoral) ont préféré ne pas voter. Ce taux de participation des Québécois à une élection fédérale est le plus bas depuis 1940. Une analyse du vote donné révèle que les absentéistes se recrutent principalement chez les Canadiens-Français. Leur attitude ne permet pas de les compter parmi les partisans du premier ministre. Celui-ci n'a effectivement reçu en définitive que l'appui d'une faible minorité chez les Franco-Québécois » (Le Devoir, 30 décembre 1970, p. A-6). Malgré ces faits, M. Trudeau n'hésite pas à se présenter comme le représentant des Franco-Québécois, à Ottawa. Il essaie même de les gagner en tâtant le terrain pour nommer un ambassadeur au Vatican. Cette manoeuvre n'eut pas de suite.

Les 10-11-12 février 1969 a lieu la deuxième réunion de la Conférence constitutionnelle, à Ottawa. Ça ne tourne pas rond. On parle de rapatriement de la constitution. On parle de priorités. On se sépare sans avoir rien conclu. M. Jean-Jacques Bertrand, alors premier ministre du Québec, s'avère plus vigoureux que de coutume mais ses jours sont comptés. C'est toujours le Québec qui est au coeur de toutes ces réunions sur les changements constitutionnels. M. Trudeau d'abord n'y croit pas. Puis il y croit pour complaire. Il donnera l'avis du gouvernement fédéral à la prochaine réunion à Victoria.

La contestation violente

Mais avant que Victoria n'arrive, le Québec, dans ses fièvres, invente un F.L.Q. Il s'agit d'un mouvement d'étudiants plus ou moins attardés qui ne croient plus dans les politiciens, le dialogue, les réunions constitutionnelles et qui croient devoir accélérer les solutions par des aspersions de bombes. Cela éclate ici et là. Le 5 octobre, M. James Cross, attaché commercial de la Grande-Bretagne, est enlevé. Puis c'est M. Pierre Laporte, ministre dans le gouvernement provincial dirigé par M. Robert Bourassa. L'émotion est à son comble. Le premier ministre M. Robarts participe à une hystérie collective lors-

qu'il déclare : « But it is war, complete war! » (« C'est la guerre, la guerre totale ! » Mais c'est M. Trudeau qui se révèle davantage. On apprendra que ces enlèvements — et le meurtre subséquent de M. Laporte — ne sont le fait que de sept personnes. Pourtant M. Trudeau fait voter une loi des Mesures de guerre et le 15 octobre 1970 il envoie 8,000 soldats de l'Armée fédérale, au Québec.

« L'ordre et la loi » imposés rallient tous les groupes de droite mais M. Trudeau s'aliène définitivement les intellectuels, les artistes et tous ceux qui pensent à plus d'autonomie pour le Québec. En effet, à l'occasion de ces événements il leur semble que M. Trudeau, excessif en ses réactions, ne cherche qu'à écraser le Québec, et si possible définitivement. Le 17 octobre 1970 M. Laporte est tué en essayant de se sauver. Les sept coupables sont arrêtés : les uns obtiennent un sauf-conduit vers Cuba, les autres sont condamnés à la prison. La panique passée, des Québécois ne relisent pas sans étonnement les discours enflammés de M. Trudeau durant la mainmise de l'Armée sur le Québec. En effet, il dit aux Anglais ce qu'ils veulent entendre. Il affirme son mandat d'avoir à mettre les séparatistes à la raison. Il se présente comme le grand défenseur de l'*unité nationale*. Il devient alors inévitable que le combat entre M. Trudeau et le Québec se prolonge indéfiniment : la compréhension nécessaire à toute négociation n'existe plus. La mort de M. Laporte n'aura eu comme conséquence importante que de raidir M. Trudeau dans son idée d'être le sauveur du Canada. Son autoritarisme a dépassé la mesure et le Québec continuera à se souvenir.

L'enjeu de Victoria

Dans ce contexte, il devenait important à M. Trudeau de gagner la lutte en ce qui regardait les modifications à apporter à la Constitution. S'il avait pu amener le Québec à accepter ses vues, oui, il aurait pu poser pour un nouveau père de la Confédération, celui qui a réussi à faire admettre aux Franco-Québécois les mérites de la Con-

fédération. On ne pourrait plus parler de *cent ans d'injustices* mais d'un nouveau départ dû à M. Trudeau, représentant de tous les Canadiens-Français au Canada. La victoire aurait été de taille.

Le 14 juin 1971 s'ouvre, à Victoria, la dernière réunion, la réunion décisive sur les problèmes constitutionnels. Les fédéralistes n'hésitent pas à prendre des manœuvres surnoises, telles que les a révélées M. Claude Morin. L'enjeu demande un triomphe des fédéralisants. Finalement les délégués provinciaux doivent étudier la Charte de Victoria préparée par l'équipe de M. Trudeau et celui-ci leur laisse douze jours pour la faire accepter par leurs législatures respectives.

Sa domination du Québec

Cette Charte de Victoria donnait des pouvoirs accrus au gouvernement fédéral. Loin d'assouplir la formule du fédéralisme canadien, elle visait à mettre un terme à tout effort d'autonomie du Québec en ce qui regardait le social, le judiciaire, la cour Suprême, etc. Peut-être que les fédéralisants, en améliorant leurs positions, s'attribuaient-ils des éléments de négociation qui, par les compromis nécessaires, leur auraient accordé finalement un triomphe clair et décisif. Cette Charte de Victoria, pour une rare fois dans l'histoire du Québec, fit l'unanimité des mass-média et des politiciens. Le 23 juin 1971, M. Robert Bourassa rejeta la Charte de Victoria en refusant de la signer.

Les fédéralisants dégonflent

Dans le camp des fédéralisants, on avait perdu contact avec le Québec. On croyait que l'adhésion d'une bonne partie de la population aux mesures pacificatrices de M. Trudeau suffirait pour permettre à M. Bourassa d'adhérer au pacte de Victoria. Il fallait vraiment méconnaître le Québec. Aussi les fédéralisants, après quelques jours de grands espoirs, connurent-ils l'amertume devant une défaite claire et décisive. L'unanimité de l'Assemblée

nationale contre le pacte de Victoria fut une leçon cuisante. M. Trudeau n'osera plus reprendre les réunions fédérale-provinciales sur les modifications à apporter à la Constitution. Il boudera le Québec parce qu'à travers le pacte, il voit bien que c'est lui-même et toute sa politique qui est repoussé.

Sa légèreté politique devant le chômage

Après tous ces avatars, M. Trudeau se rend compte que sa politique économique ne marche pas. Il a voulu lutter contre l'inflation en restreignant le crédit. Il restreint le crédit en obligeant la Banque du Canada à imposer un très lourd intérêt sur les emprunts. Le résultat : l'intérêt sur le capital emprunté passe de 6.5% le 18 décembre 1968 à 8% le 16 juillet 1969. L'expansion économique doit connaître un temps d'arrêt.

Le ralentissement des affaires sérieux dans tout le Canada devient capital dans le Québec où les grèves se multiplient. La valeur du dollar monte. Le prix des exportations monte. Ce qui appelle une diminution de la production. Bref, le chômage est là. Ce sont les ouvriers qui doivent payer pour arrêter l'inflation en arrêtant de produire. En février 1971, le chômage atteint 700,000 personnes dont plus de la moitié se trouvent dans la province de Québec. Le problème familial de l'équilibre à maintenir entre les salaires reçus et les prix à payer pour les commodités de la vie oblige les syndicats à des grèves dont les para-manifestations sont souvent accompagnées de violence. M. Trudeau, enfin inquiet des accusations contre ses politiques économiques, sacrifie M. Edgar Benson et remplace son ministre des finances par M. John Turner, en janvier 1972. Après la politique contre l'inflation, nous avons maintenant une politique contre le chômage : il faut aider les industries, il faut produire, il faut investir.

D'où ses hésitations sur une réélection

Tout le monde voit bien que M. Trudeau n'a pas de philosophie politique certaine. Il « invente », il est pragmatique, il est électoraliste. En effet, 1972 est l'année où

M. Trudeau se présentera de nouveau devant l'électorat canadien. Il a pensé, un moment, placer les élections fédérales à la fin de 1971 mais les enquêtes sur l'opinion publique lui révèlent que sa cote est à la baisse. En 1972 cela persiste, tant qu'il y a du chômage. Au milieu de toutes ces péripéties, on comprend que M. Trudeau, déjà nerveux, ait connu des impatiences qui lui coûteront cher. C'est l'époque du « mangez de la merde » aux *gars de Lapalme* devenus chômeurs. C'est aussi la période du « fuck off » lancé en Chambre, à toute l'opposition, par des lèvres trop expressives. Expression qui est devenue le *fuddle duddle* pour usage publicitaire. Finalement c'est l'exaspération contre le Québec qui devient : « Finies les folies ! »

Ce millionnaire qui, autrefois, avait des idées intéressantes sur les difficultés du Tiers-Monde, n'a plus aujourd'hui que des plans ou des idées. Le Conseil économique du Canada l'avertit qu'« au moins un Canadien sur cinq souffrait de pauvreté ». Être pauvre, au Canada, en 1968, c'est pour un individu avoir un revenu inférieur à \$1,500. ; inférieur à \$2,500 pour une famille de deux personnes et \$3,500 pour une famille de quatre. Or il se trouve qu'une grande partie de ces revenus inférieurs se trouve dans la province de Québec. A ces affirmations, M. Trudeau répondit sèchement que « le gouvernement du Canada n'avait pas besoin du Conseil économique pour lui apprendre que la pauvreté était un problème ». La stratégie des élections l'obligea à s'occuper enfin du chômage. Mais il commença par augmenter la pension des personnes âgées.

La vie est ailleurs

Pendant ce temps la pensée du Québec faisait des bonds de géant. En mars 1969, ce sont les États généraux qui réunissent 3000 délégués venus de tous les coins de la province pour étudier les principaux problèmes de la nation canadienne-française. Le succès de cette entreprise amenait un mûrissement des volontés auquel M.

Trudeau resta profondément étranger. Puis le gouvernement voulut posséder son propre réseau de télévision : Radio-Québec. Mais Ottawa ne voulut pas se départir de son monopole. Une autre entreprise tourna court.

Il arrête partout l'expansion du Québec français

Une autre entreprise québécoise ne connut pas de lendemain, ce fut celle de la reconnaissance du Québec comme représentant de la culture française dans le monde international. Québec voulut nouer, avec l'aide de la France, des liens permanents avec les pays de langue française. Ottawa y vit une atteinte à sa souveraineté internationale. Il devisa des stratagèmes pour noyer la délégation québécoise. Et, à s'en tenir aux affirmations des journaux, M. Gérard Pelletier, exécutif des hautes oeuvres de M. Trudeau, apparut soudain en Afrique, armé de \$90,000,000. qu'il distribua aux pays africains de langue française. Le résultat est que chacun de ces pays, pour un congrès international, invitait maintenant le Canada plutôt que le Québec. Ainsi, pour la première fois, le Canada se découvrait une vocation internationale de promoteur du fait français. A la Conférence de Niamey, capitale du Niger, qui eut lieu du 16 au 20 mars 1970, et à laquelle assistaient vingt-cinq autres pays, la délégation du Canada comprenait M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire, M. Julien Chouinard, secrétaire général du gouvernement de Québec, M. Armand Saintonge, ministre adjoint de l'Éducation au Nouveau-Brunswick, M. Mark Larratt-Smith, représentant du premier ministre de l'Ontario, M. Rhéal Teffaine conseiller du premier ministre du Manitoba. Avec une telle composition, la farce prenait le dessus et la vocation culturelle internationale du Québec était tuée dans l'oeuf (Voir *International Canada*, revue du Canadian Institute of International Affairs, mars 1970, p. 59 et sq.).

La structure confédérative vicie tout dialogue

Bien d'autres faits seraient à raconter comme les mésaventures du Québec à propos des échanges Qué-

bec-France par satellite. Mais nous n'irions pas au fond du problème. Le fond du problème est qu'Ottawa préfère s'adresser à dix provinces plutôt qu'à deux nations. Ainsi la situation est faussée dès le départ. Les cinq provinces atlantiques n'ont pas une population supérieure au Québec mais possèdent cinq votes lors de toutes les rencontres fédérale-provinciales. Le Québec perd à tout coup. Les trois provinces de l'Ouest central ont une population inférieure à celle du Québec et disposent ainsi de trois votes. De sorte que le fédéral semble impressionné et tirer argument du grand nombre de votes pour insister, exiger du Québec qu'il fasse des compromis. L'unité canadienne doit être sauvée par le Québec : l'unique manière est, pour le Québec, de se conformer, de plier, d'accepter des contrôles qui vont contre tous ses intérêts. Cette situation devient brûlante. Les jeunes ne peuvent plus la supporter. Pour eux elle est pleine d'hypocrisie et la langue d'Ottawa pleine de mensonges.

CONCLUSION

Que conclure de ce tour d'horizon ? Pour nous, c'est la conclusion qui est extrêmement importante dans le prochain contexte d'une élection fédérale.

Il est clair qu'aucun Franco-Québécois ne peut voter pour M. Trudeau et le parti libéral fédéral, une fois qu'est rendue publique la gestion ou l'offensive anti-québécoise de ces dernières années.

Nous ne pouvons pas non plus voter contre M. Trudeau car, en n'écoutant pas l'invitation pressante de M. François-Albert Angers, nous n'avons pas un groupe de représentants officiellement éligibles pour affirmer le fait de la nation canadienne-française à Ottawa.

A défaut de voter pour un Bloc fédéral de députés, à quoi nous servirait-il de voter pour des représentants des autres partis ? Officiellement ils sont tous soumis au jeu fédéral, acceptant l'état d'infériorité du Québec, acceptant la priorité de l'unité nationale telle qu'on l'entend

depuis cent ans à Ottawa. Aucun n'a vraiment proposé une révision du fédéralisme où nous nous sentirions à l'aise. Même pas M. Stanfield quand il était sous l'influence de M. Marcel Faribault.

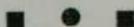
Annuler notre vote

Que nous reste-t-il ? La solution qui s'impose nous paraît bien négative mais si assez de Franco-Québécois la répétaient, elle serait un cri bien positif. C'est celle-ci : QUE TOUT FRANCO-QUÉBÉCOIS AILLE AU BUREAU D'ÉLECTION POUR ANNULER SON VOTE EN FAISANT UNE GRANDE CROIX SUR TOUTE LA FACE DE SON BULLETIN DE VOTE. EXCEPTÉ SI UN CANDIDAT DONNE TOUTES LES GARANTIES DE VRAIMENT REPRÉSENTER LE QUÉBEC ET SON POINT DE VUE SUR LA CONSTITUTION. EVIDEMMENT.

Nous saurons ainsi combien de gens n'acceptent pas les politiques de M. Trudeau. Celui qui a pensé nous écraser avec les 8,000 soldats du « law and order », celui qui prétend sauver l'unité nationale en diminuant l'autonomie du Québec, recevra une réponse éloquentes si, avec la préparation voulue, le nombre de gens qui cancelent leur vote devenait plus élevé que ceux qui votaient en sa faveur.

Ce sera un avertissement à tous

Les élections ne reviennent qu'à tous les quatre ans, il nous faut donc nous exprimer d'une certaine façon. Voter pour M. Trudeau est impossible. Voter contre n'améliore rien. Mais annuler notre vote devient une contestation et un avertissement à tout le Canada anglais.



L'heure de la dernière chance pour la francophonie au Québec

par François-Albert ANGERS

C'est le recensement 1971 qui nous en avertit.

L'opinion publique a déjà été alertée par la révélation des statistiques du recensement de 1971 et la prise de conscience du recul constant des positions francophones au Canada. Pendant longtemps, alors que nous avions une forte natalité, les Anglo-Canadiens nous ont joué la sérénade hypocrite du respect des proportions des deux « peuples fondateurs » pour se justifier d'une immigration qui devait stabiliser les proportions à 30% de francophones. Ils avaient réussi, avec ce jeu, à nous réduire déjà à 28% au dernier recensement de 1961. Voilà qu'en 1971 nous sommes descendus à moins de 27%, ce dont les mêmes « gardiens » des « droits des peuples fondateurs » ne s'inquiètent plus : forts maintenant de notre natalité déficiente, ils supputent joyeusement que nous ne serons plus que 6% dans 100 ans.

Le premier ministre du Québec, pour sa part, a affecté d'en être peu ému : il a constaté que la baisse n'avait été que de 0.5% (de 81.2 à 80.7%) dans Québec. Que par suite le résultat justifiait, sans plus, une politique plus soucieuse de l'autonomie culturelle du Québec. Mais est-ce bien là la vraie situation ? Cette baisse, de « seulement 0.5% » selon la phraséologie tranquillisante du premier ministre du Québec, est-elle un pur accident de chiffre ou un signe que des esprits clairvoyants et de bonne foi doivent savoir lire à temps ?

Voici une analyse des chiffres qui peut nous permettre de voir ce qui se passe exactement au Québec,

en prenant les statistiques de la langue par circonscription électorale :

*PROPORTIONS COMPARÉES
DES PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE
FRANÇAISE DANS LES DIVERSES RÉGIONS
DU QUÉBEC
EN 1961 ET 1971*

Régions	Nombre des francophones	%	%	Nombre des francophones
Bas Saint-Laurent	212,896	93.0	93.3	236,221
Saguenay - Lac Saint-Jean	253,695	97.4	97.2	254,988
Québec	919,918	97.0	97.0	823,300
Trois-Rivières	222,175	97.2	96.8	280,827
Cantons de l'Est	333,525	91.1	89.4	300,123
Outaouais	267,525	84.3	81.2	171,233
Nord-Ouest Québécois	149,906	87.2	88.4	148,983
Saguenay-Côte-Nord	66,555	82.7	79.0	64,724
Ile de Montréal et Ile Jésus	1,363,029	64.2	63.9	1,196,510
Banlieue de Montréal hors Iles ¹	445,485	74.8	80.3	265,209
GRAND MONTREAL	1,808,514	66.4	66.4	1,461,719
Couronne montréalaise nord ²	203,860	90.0	88.6	123,032
Couronne montréalaise sud ³	423,681	89.7	86.5	354,539
	4,867,250	80.7	81.2	4,269,689

1. Comprend les circonscriptions électorales de Chambly, Laprairie, Longueuil, Terrebonne et Vaudreuil en 1971, plus Napierville et Soulanges en 1961.
2. Comprend les circonscriptions électorales d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Berthier et Joliette en 1971, plus L'Assomption et Montcalm en 1961.
3. Comprend les circonscriptions électorales de Beauharnois, Brome, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean en 1971, plus Bagot, Chateauguay, Huntingdon, Iberville, Missisquoi, Rouville et Verchères en 1961.

Pour bien comprendre ces données, rappelons qu'il s'agit ici de langue maternelle des personnes recensées. Et que, dans cette façon de présenter les données, il y a les « autres », dont la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français. Nous ne connaissons bien la situation respective des langues que quand paraîtront les chiffres sur la ou les langues parlées, en particulier par les autres et leur connaissance respective, soit du français seul, soit de l'anglais seul, soit de ces deux langues au-delà de leur langue maternelle.

Ceci dit, le tableau fait voir combien il ne faut pas s'illusionner à partir des régions françaises à 90% et plus. La moitié de la population francophone, soit 2,460,055 personnes sur 4,867,250, se trouve dans la région de Montréal. Et comme l'ont montré les analyses antérieures de la situation des langues au Canada, elle sera d'autant plus sujette à l'anglicisation qu'elle subit la pression d'un groupe anglophone plus important.

Or que se passe-t-il dans la région de Montréal ? Le tableau montre que la couronne montréalaise n'a pas encore été sérieusement touchée par l'anglophonie. Mais d'autre part la région métropolitaine s'étend en s'anglicifiant. Dans l'ensemble du Grand Montréal, le pourcentage de francophones s'est stabilisé, mais il décroît très rapidement dans la partie banlieue du Grand Montréal, la proportion des francophones étant tombée, là, de 80 à 75% au cours des derniers dix ans, alors que le processus de la dénatalité et de l'anglicisation accélérée des immigrants n'a vraiment commencé que depuis 6 ans, à l'intérieur de la période de recensement, à combiner ses effets qui prendront toute leur importance dans la prochaine décennie par leurs conséquences cumulatives.

A l'heure actuelle, mais pour peu de temps, nos chances sont encore excellentes de faire valoir notre « autonomie culturelle ». Mais pour les raisons que nous allons voir, l'affirmation ne doit plus se limiter, comme elle

le pouvait avant 1961, à la lutte contre les empiétements fédéraux, ainsi que tend à nous le laisser croire le commentaire de M. Bourassa. L'essentiel de cette lutte est actuellement dans les mains et dans l'orbite des pouvoirs du gouvernement de Québec. L'élément clef du problème, c'est que si la francophonie au Québec montre des signes sérieux d'affaiblissement, l'anglophonie est elle-même techniquement en régression. Ceux qui forment la charnière et vont sceller l'avenir, sont les « autres », dont la langue maternelle n'est actuellement ni l'anglais ni le français. Si nous avons su avoir l'intelligence et le courage d'une politique intelligente, nous serions assurés, par ce groupe de 327,582 personnes dans le Grand Montréal, D'ÊTRE PRÈS DE 79% AU LIEU DE 66% DE LA POPULATION MONTRÉLAISE.

Voici les données-clefs de cette situation :

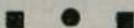
**SITUATION RESPECTIVE DES ANGLOPHONES
ET DES « AUTRES »
DANS LA RÉGION MONTRÉLAISE EN 1961 ET 1971**

	"Autres"				Anglophones			
	1971		1961		1971		1961	
	Têtes	%	Têtes	%	Têtes	%	Têtes	%
	(milliers de têtes)							
GRAND MONTREAL	327.6	12.1	249.6	11.3	586.1	21.5	491.4	22.3
Banlieue montréalaise hors îles	21.9	3.7	10.3	3.1	131.7	22.0	54.8	23.8
Couronne montréalaise nord	3.2	1.4	2.3	1.5	19.4	8.6	19.2	10.0
Couronne montréalaise sud	6.3	1.3	7.1	1.7	42.3	9.0	48.2	11.8

N'allons pas nous « sécuriser » indûment à partir de ces constatations d'un certain recul de l'anglophonie sur le plan fondamental de la langue maternelle. Quand nous arriveront les données sur les langues parlées, nous devrons constater que, du fait de l'impéritie et du manque de courage de nos gouvernements, une bonne partie des « autres » ont déjà opté pour la langue anglaise ; de sorte que leurs enfants, au prochain recensement, seront de langue maternelle anglaise. Mais les chiffres ci-dessus

pourront nous faire toucher du doigt de qui nos gouvernements se sont faits les complices avec le bill 63 : de ceux dont les privilèges n'ont jamais été menacés, mais qui demandent la « protection de leurs droits » pour pouvoir s'agrèger librement le groupe des « autres » afin d'empêcher leur décroissance proportionnelle naturelle et normale au pays de Québec, et même accroître leur contingent jusqu'au moment où nous ne compterons plus au Canada et serons progressivement minorisés au Québec, en commençant pour bientôt par Montréal.

Ces réalités ne peuvent plus permettre, ni au premier ministre, ni à l'actuel ministre des affaires culturelles dont le peu de souci pour nos droits est assez évident, ni à l'ancien ministre des affaires culturelles maintenant ministre de l'éducation, de se dissimuler derrière tout l'appareil de leurs faux prétextes. C'est aujourd'hui ou jamais qu'il faut proclamer officiellement et efficacement la volonté du Québec de rester français, et prendre les moyens appropriés pour qu'il puisse s'épanouir, et non plus seulement végéter, en français.



Suggestions pour l'amélioration du système financier québécois

De l'urgence de créer un Service d'études monétaires
au gouvernement du Québec

par André GOUSLISTY

*Professeur à la Faculté d'administration (Université de
Sherbrooke)*

Bien que nous n'ayons pu étudier encore tous les aspects du financement du développement économique du Québec, nous pouvons, au stade actuel de nos recherches formuler les recommandations motivées suivantes :

- 1 - CRÉATION D'UN SERVICE D'ÉTUDES MONÉTAIRES.
- 2 - UTILISATION DE LA BANQUE DU CANADA COMME SOURCE DE FINANCEMENT.
- 3 - CRÉATION D'UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT.
- 4 - REGROUPEMENT ET FUSION DES ENTREPRISES FINANCIÈRES CANADIENNES-FRANÇAISES.
- 5 - FAIRE JOUER À UNE INSTITUTION FINANCIÈRE QUÉBÉCOISE LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE DANS LES ÉMISSIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.
- 6 - ORGANISATION D'UN CRÉDIT À L'EXPORTATION ET D'UN CRÉDIT À LA PRODUCTIVITÉ.
- 7 - ÉTUDE DU RÔLE DE LA BANQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU JAPON.

Dans un premier article, nous traiterons du problème urgent de l'existence d'un service d'études monétaires au gouvernement du Québec.

Tout en faisant partie de la Confédération canadien-

ne le Québec s'est désintéressé d'un grand nombre de politiques fédérales. Cela a été particulièrement le cas pour la politique monétaire. Or cette dernière a sur le Québec un impact énorme et il serait illusoire de croire que le Québec pourrait réaliser ses objectifs économiques s'ils devaient être constamment en contradiction avec ceux du gouvernement fédéral.

Nous croyons que la création d'un service d'études monétaires, au sein de l'Office de Planification ou au sein de tout autre organisme gouvernemental approprié pourrait remédier à cette importante lacune. Ce service aurait les missions suivantes :

- a) maîtriser les problèmes monétaires et surtout les problèmes de politique monétaire.
- b) surveiller attentivement la politique monétaire de la Banque du Canada.
- c) informer le gouvernement du Québec des erreurs que les autorités monétaires fédérales commettent ou sont sur le point de commettre.
- d) fournir au gouvernement du Québec tous les éléments (arguments, documents, information statistique, etc...) pouvant l'aider à infléchir la politique monétaire fédérale dans un sens plus conforme aux intérêts québécois.

Un exemple permettra de saisir l'intérêt d'un tel service.

Au début de 1969, le gouvernement fédéral donne subitement la priorité à l'objectif stabilité des prix. Cet objectif venait en contradiction avec l'objectif plein emploi du gouvernement québécois⁽¹⁾. De plus, estimant la situation particulièrement grave, le gouvernement fédéral décide, sans l'avouer ouvertement, d'exploiter la courbe de Phillips, pour juguler l'inflation. Puisqu'il existe, pense-t-il, un rapport entre le chômage et la hausse des prix et puisque plus il y a du chômage moins forte est la hausse des prix, il suffit de créer et d'entretenir un chômage sup-

(1) Signalons ici qu'il n'y a pas contradiction fondamentale entre l'objectif stabilité des prix et l'objectif plein emploi et que la contradiction commence à venir quand on veut accorder la priorité à un objectif plutôt qu'à un autre.

plémentaire pour assurer sinon la stabilité des prix du moins le ralentissement de la hausse.

Or l'examen de la situation qui existait en 1968, c'est-à-dire à la veille du déclenchement de la croisade anti-inflationniste du gouvernement fédéral montre que cette situation n'était pas aussi grave qu'il le disait et que rien ne justifiait en tout cas l'exploitation de la courbe de Phillips pour lutter contre l'inflation, ce moyen étant réservé pour des cas extrêmes.

En effet sur 5 indicateurs économiques dont deux sont sans discussions possibles franchement inflationnistes et trois nettement récessionnistes c'étaient plutôt les indicateurs récessionnistes qui prédominaient que les indicateurs inflationnistes.

a) *Les indicateurs inflationnistes.*

Deux indicateurs indiquent nettement une situation inflationniste. Ce sont la hausse de l'indice des prix à la consommation et le taux de couverture des importations par les exportations.

1) *L'indice des prix à la consommation.*

Cet indice haussait sans aucun doute au Canada mais, il haussait moins vite que chez son principal partenaire commercial les Etats-Unis. Le tableau (1) montre en effet qu'à la fin de 1968 la différence en faveur du Canada était de 0,2 ; que fin 1969 elle était de 0,8 et que fin 1970 elle était de 2,6.

Tableau 1*

Evolution de l'indice des prix à la consommation.

Années	CANADA		ETATS-UNIS	
	Indice	Variation en %	Indice	Variation en %
1965	107,4		95,4	
1966	111,4	+ 3,7	97,2	+ 1,8
1967	115,4	+ 3,6	100,0	+ 2,9
1968	120,1	+ 4,0	104,2	+ 4,2
1969	125,5	+ 4,5	109,8	+ 5,3
1970	129,7	+ 3,3	116,3	+ 5,9

On peut considérer que la situation est grave et nécessite une action correctrice quand l'indice des prix à la consommation, calculé à partir des 12 derniers mois, est supérieur de plus de 1% au taux d'augmentation de cet indice à l'extérieur et ce pendant 3 mois consécutifs.

* On trouvera les tableaux 2, 3, 4, 5, 6 et 7 en annexe de l'article.

Or le tableau 4 qui résume les tableaux 2 et 3 n'indique pas que l'indice des prix à la consommation canadien ait dépassé en 1968, à la veille de la lutte anti-inflationniste, l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis de plus de 1% et ce pendant plusieurs mois consécutifs.

2) *Le taux de couverture des importations par les exportations.*

Ce taux indique si la balance des paiements est menacée de déséquilibre et si les produits canadiens se vendent bien à l'extérieur. Or ce taux était particulièrement favorable au Canada. De plus cette situation favorable était loin d'être provisoire ou accidentelle. Un taux de couverture inférieur à 90% qui persiste pendant plusieurs mois ou tout un trimestre peut être considéré comme l'indice d'une situation grave appelant une action correctrice énergique. Or le tableau 5 montre que le taux de couverture n'a été que très rarement inférieur à 90% et qu'au contraire il a été très supérieur à 100%.

Avec des taux de couverture aussi favorables le Canada vivant dans un régime de taux de change fixe devait voir ses réserves de change augmenter énormément et ses autorités monétaires conduites de ce fait à décrocher le dollar canadien de sa parité le 31 mai 1970. Ce décrochage du dollar c'est-à-dire l'adoption d'un taux de change non plus fixe mais libre devait équivaloir et ce du jour au lendemain, à une hausse des prix des biens d'exportations de 4%. Cette hausse des prix devait atteindre 6% en février 1971. Elle devait s'appliquer aux biens d'exportations c'est-à-dire à 24% environ du P.N.B. canadien.

Il y a là une étrange façon de lutter contre l'inflation c'est-à-dire de lutter contre la hausse des prix, puisque après une période de lutte acharnée on décrète la hausse des prix des biens d'exportation.

b) *Les indicateurs récessionnistes.*

Trois indicateurs signalent d'une façon nette que l'économie rentre en atmosphère récessionniste. Ce sont le taux de croissance de la production industrielle, le taux de croissance de l'investissement productif et en fin de compte l'emploi.

Au moment où le gouvernement fédéral déclenchait sa lutte contre l'inflation, 2 des trois indicateurs récessionnistes prédominaient et le troisième était sur le point d'atteindre son seuil d'alerte.

1) *La production industrielle.*

On peut considérer qu'il y a situation grave méritant correction si le *taux de croissance de l'indice de la production industrielle non compris le bâtiment*, calculé à partir des indices désaisonnalisés et sur une période de 12 mois est inférieur à 2% par an et ce pendant 3 mois consécutifs.

Le tableau précédent indique hors de tout doute que dès le mois d'avril 1969 il y avait des signes évidents de ralentissement de l'activité industrielle. Or en août 1969, le gouvernement fédéral décide d'accentuer encore sa lutte anti-inflationniste. Quant au décrochage du dollar canadien le 31 mai 1970, il était complètement contre-indiqué, parce qu'une relance économique s'imposait depuis longtemps, et qu'une telle relance économique se serait accompagnée d'une augmentation des importations.

Il y avait une raison supplémentaire de relancer l'économie dès le printemps de 1969. C'est le *retard* qui existe entre le moment où l'on décide d'agir et le moment où les effets d'une décision se manifestent. Or ce n'est qu'au printemps 1970 soit avec un an de retard que les autorités décidaient d'agir en augmentant la masse monétaire.

On peut penser que l'indice de la production industrielle est un indicateur pas très satisfaisant, parce qu'insuffisamment général, et qu'il serait plus indiqué d'utiliser *l'indice du produit intérieur brut*. Toutefois les conclusions

que l'on tire du tableau 6 qui montre l'évolution de l'indice du produit intérieur réel ne diffèrent pas des conclusions que l'on tire déjà de l'examen de l'indice de la production industrielle, à savoir, un net ralentissement de l'activité économique dès le second trimestre de 1969.

2) Les investissements directement productifs.

On peut considérer que si le *taux de croissance des investissements productifs* est inférieur à 2,5% par an, et ce pour toute une année, il y a là un signe particulièrement grave qui mérite de la part du gouvernement une action correctrice énergique pour renverser la tendance.

Or quelle était la situation en 1968 c'est-à-dire à la veille du déclenchement de la croisade anti-inflationniste du gouvernement fédéral ?

Le tableau suivant montre qu'elle était telle qu'une lutte contre l'inflation par des moyens brutaux ne s'imposait en aucune façon.

Tableau 8

Formation brute de capital directement productif logements non compris⁽¹⁾.

(en millions de \$ de 1961)

Années	Gouvernements		Entreprises		Total	
	Montant	Variation	Montant	Variation	Montant	Variation
1966			8567			
1967	2427		8537	- 0.36	10964	
1968	2448	+ 0.86	8201	- 4.05	10649	- 3.0
1969	2408	- 1.64	8525	+ 3.95	10933	+ 2.6
1970	2485	+ 3.19	8907	+ 4.48	11392	+ 4.1

En effet, fin 1968, le taux de croissance des investissements productifs était non seulement inférieur à 2,5% mais il était de plus négatif c'est à dire de -3%.

3) Le chômage.

Le troisième indicateur récessionniste est le *taux de chômage*. Si l'on admet que le taux de chômage fric-

(1) Source, National Income and Expenditure Accounts, B.F.S. 13001.

tionnel est d'environ 3%, ce qui est franchement assez largement calculé on remarque que ce clignotant était allumé en permanence et ce depuis plusieurs années, avant le déclenchement de la croisade anti-inflationniste. De plus la situation se détériorait constamment depuis 1966.

Tableau 9

Chômeurs en % de la population active canadienne
Données corrigées des variations saisonnières.

Années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1966	3.6	3.6	3.5	3.4	3.5	3.4	3.7	3.8	3.9	3.6	3.7	3.6
1967	3.8	3.9	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.0	4.1	4.5	4.3	4.7
1968	4.5	4.6	4.8	4.7	4.8	5.3	5.1	5.0	4.8	4.8	4.9	4.8
1969	4.5	4.5	4.3	4.5	4.7	4.8	4.6	4.8	4.9	5.0	5.0	4.8
1970	4.7	5.0	5.2	5.6	6.1	6.3	6.6	6.6	6.8	6.5	6.5	6.6
1971	6.2	6.2										

c) *La commission Carter et les indicateurs d'alerte.*

En ce qui concerne les indicateurs d'alerte que nous venons d'utiliser la Commission Carter sur le système fiscal a tenté de l'introduire mais d'une façon partielle. Elle a proposé que le gouvernement fédéral soit autorisé sans l'accord préalable du parlement de modifier les impôts de plus ou moins 15% aux conditions suivantes :

1) si le taux du chômage corrigé des variations saisonnières est pendant trois mois consécutifs de 4.5%.

2) si l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix de gros, corrigés des variations saisonnières augmentent pendant 6 mois consécutifs de plus de 3% sur une base annuelle.

3) Si d'autres événements surviennent à charge pour le ministre des finances de déposer un rapport motivé au parlement⁽¹⁾.

Le nombre des indicateurs d'alerte proposé par la

(1) Voir Royal Commission on Taxation 1966, Volume II p. 325.

commission est limité. On remarque aussi que la commission Carter ne fait pas allusion à la hausse des prix à l'extérieur du Canada. Or c'est cette comparaison qui est plus significative que la hausse absolue des prix.

d) *Le coût de la lutte contre l'inflation*

On imagine souvent que tous les moyens sont bons pour lutter contre l'inflation. C'est une erreur et l'on doit faire un choix entre les moyens de lutte. Certains sont brutaux et extrêmement coûteux comme l'exploitation de la courbe de Phillips, d'autres sont plus subtils et moins coûteux et assurent des résultats plus définitifs.

Toute lutte contre l'inflation qui consiste à créer sciemment un chômage supplémentaire et à l'entretenir ou qui tolère un degré de chômage comme conséquence indirecte, est une lutte extrêmement coûteuse.

Une simple règle de trois permet d'évaluer le P.N.B. de plein emploi et par différence avec le P.N.B. effectif, le coût du chômage pour une économie que celui-ci soit *recherché* et *entretenu* ou *toléré*.

Tableau 10

Canada

Coût du chômage en millions de \$ de 1961

Années	Taux de plein emploi % (1)	Taux d'emploi effectif %	P.N.B. effectif en million de \$ de 1961	P.N.B. de plein emploi en millions de \$ de 1961 $d = a \times c$	Coût du chômage en millions de \$ de 1961
	a	b	c	b	d - c
1965	98	96.1	50149	51140	991
1966	98	96.4	53650	54644	994
1967	98	95.9	55517	56732	1215
1968	98	95.2	58259	59972	1713
1969	98	95.3	61214	62948	1734
1970	98	94.1	63210	65829	2619

Le tableau 10 montre que pour les seules années 1968, 1969, 1970, le chômage accepté ou non comme

(1) 98% de la population active, le taux de chômage frictionnel étant évalué à 2%.

moyen de lutte contre l'inflation aurait coûté à l'économie canadienne plus de 6 milliards de dollars de 1961 ou encore plus de 8 milliards de dollars de 1970.

Les Canadiens seraient attachés à une économie à haut degré de liberté. C'est ce qu'affirme le gouverneur de la Banque Centrale⁽²⁾. Il est douteux toutefois qu'ils soient disposés à payer à la longue les factures de plus en plus lourdes que leur adressent chaque année les autorités monétaires, pour régler le prix de la lutte qu'elles mènent contre l'inflation par des moyens qui assurent peut-être un « haut degré de liberté » mais aussi un « haut degré de chômage ». Pour notre part nous croyons plutôt que la *majorité des Canadiens* accepteraient volontiers un contrôle intelligent des prix et des revenus. Ce contrôle s'avère de plus en plus comme le seul moyen vraiment efficace de la lutte contre l'inflation⁽²⁾.

Comme on le voit si le Québec avait disposé d'un service ou d'un centre d'études monétaires ayant pour mission de surveiller et suivre la politique monétaire du gouvernement fédéral, il aurait pu intervenir à temps auprès de celui-ci pour l'empêcher d'accentuer une lutte contre l'inflation fort préjudiciable aux intérêts québécois. Nous ne voulons pas dire par là qu'il aurait fallu demander la cessation de toute lutte contre l'inflation, mais demander qu'on engage contre elle une lutte moins brutale, par d'autres moyens que le chômage c'est-à-dire une lutte plus subtile et peut-être aussi plus efficace à long terme.

(2) Voir le mémoire de Mr. Rasminsky au Comité Sénatorial permanent des finances nationales, 17 juin 1971.

Tableau 2 CANADA Indice des prix à la consommation (1961 = 100) (1)

a) Données		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Années	J											
1966	109.3	110.0	110.2	110.8	111.0	111.3	111.7	112.2	112.3	112.5	112.6	112.0
1967	113.0	113.4	113.4	114.4	114.6	115.2	116.3	116.8	116.6	116.5	116.9	117.0
1968	118.1	118.2	118.6	119.3	119.3	119.7	120.4	120.7	121.1	121.4	121.9	122.0
1969	122.6	122.6	123.6	124.6	124.9	125.9	126.4	126.9	126.6	126.8	122.4	127.0
1970	128.2	128.7	128.9	129.7	129.6	129.9	130.5	130.5	130.2	130.3	130.3	129.0
1971	130.3	130.9										
b) Indice moyen des 12 derniers mois.												
1966												111.0
1967	111.7	111.9	112.2	112.5	112.8	113.2	113.5	113.9	114.3	114.6	114.9	115.0
1968	115.8	116.2	116.6	117.0	117.4	117.8	118.2	118.5	118.9	119.3	119.7	120.0
1969	120.5	120.8	121.2	121.7	122.2	122.7	123.2	123.7	124.1	124.6	125.0	125.0
1970	126.0	126.5	126.9	127.4	127.8	128.1	128.4	128.7	129.0	129.3	129.5	129.0
1971	129.9	130.1										
c) Taux de variation mensuel de l'indice moyen des 12 derniers mois en %.												
1967	0.26	0.17	0.26	0.26	0.26	0.35	0.26	0.35	0.35	0.26	0.26	0.34
1968	0.43	0.34	0.34	0.34	0.34	0.34	0.33	0.25	0.33	0.33	0.33	0.33
1969	0.33	0.24	0.33	0.41	0.41	0.40	0.40	0.40	0.32	0.40	0.32	0.40
1970	0.39	0.39	0.31	0.39	0.31	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.15	0.15
1971	0.15	0.15										
d) Taux de variation mensuel rapporté sur une base annuelle en % (2)												
1967	3.22	2.14	3.21	3.20	3.19	4.24	3.18	4.22	4.21	3.14	3.13	4.10
1968	5.19	4.14	4.12	4.11	4.09	4.08	4.06	3.03	4.04	4.03	4.02	4.00
1969	3.99	2.97	3.97	4.94	4.92	4.90	4.88	4.86	3.87	4.82	3.85	4.80
1970	4.77	4.75	3.79	4.72	3.75	2.80	2.80	2.79	2.79	2.78	1.84	4.80
1971	1.84	1.83										

(1) Source, Banque du Canada.

(2) Tableau précédent multiplié par 12. Des taux composés donneraient des chiffres légèrement supérieurs.

Tableau 3 ÉTATS-UNIS Indice des prix à la consommation (1967 — 100) (1)

a) Données												
Années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1966	95.4	95.9	96.3	96.7	96.8	97.1	97.4	97.8	98.1	98.4	98.5	98.0
1967	98.6	98.7	98.9	99.1	99.4	99.7	100.2	100.5	100.7	101.0	101.3	101.0
1968	101.9	102.3	102.7	103.1	103.4	103.9	104.5	104.8	105.1	105.6	106.1	106.0
1969	106.7	107.1	107.9	108.7	109.0	109.7	110.2	110.6	111.2	111.6	112.2	112.0
1970	113.3	113.9	114.5	115.2	115.7	116.3	116.7	116.9	117.5	118.1	118.5	119.0
1971	119.2	119.4										

b) Indice moyen des 12 derniers mois												
1966	97.5	97.7	97.9	98.2	98.4	98.6	98.8	99.0	99.3	99.5	99.7	97.2
1968	100.2	100.5	100.9	101.2	101.5	101.9	102.2	102.6	103.0	103.3	103.7	100.0
1969	104.5	104.9	105.4	105.8	106.3	106.8	107.3	107.7	108.3	108.7	109.3	109.0
1970	110.4	110.9	111.4	112.0	112.6	113.1	113.7	114.2	114.7	115.2	115.8	116.0

c) Taux de variation mensuel de l'indice moyen des 12 derniers mois, en %.												
1967	0.30	0.20	0.20	0.30	0.20	0.20	0.20	0.20	0.30	0.20	0.20	0.30
1968	0.20	0.29	0.39	0.29	0.29	0.39	0.29	0.39	0.38	0.29	0.38	0.43
1969	0.28	0.38	0.47	0.37	0.47	0.47	0.46	0.37	0.55	0.36	0.55	0.45
1970	0.54	0.45	0.45	0.53	0.53	0.44	0.53	0.43	0.55	0.43	0.52	0.45
1971	0.42	0.34										

d) Taux de variation mensuel rapporté sur une base annuelle en % (2)												
1967	3.69	2.46	2.44	3.67	2.43	2.43	2.42	2.42	3.63	2.41	2.41	3.64
1968	2.40	3.55	4.77	3.56	3.55	4.72	3.52	4.69	4.66	3.49	4.64	5.73
1969	3.44	4.58	5.71	4.54	5.66	5.64	5.61	4.46	6.68	4.42	6.61	5.40
1970	6.55	5.42	5.40	6.45	6.42	5.32	6.36	5.26	5.24	5.22	6.24	5.10
1971	5.14	4.10										

(1) Source Federal Reserve Bulletin

(2) Taux du tableau (c) multiplié par 12. Les taux de variation composés seraient légèrement supérieurs.

Tableau 4

Taux de variation mensuel rapporté sur une base annuelle de l'indice des prix à la consommation au Canada et aux États-Unis (en %)

Années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1967												
Canada	3.22	2.14	3.21	3.20	3.19	4.24	3.18	4.22	4.21	3.14	3.13	4.17
États-Unis	3.69	2.46	2.44	3.67	2.43	2.43	2.42	2.42	3.63	2.41	2.41	3.60
(1)	-0.47	-0.32	+1.77	-0.47	+0.76	+1.81	+0.76	+1.80	+0.58	+0.73	+0.72	+0.57
1968												
Canada	5.19	4.14	4.12	4.11	4.09	4.08	4.06	3.03	4.04	4.03	4.02	4.00
États-Unis	2.40	3.58	4.77	3.56	3.55	4.72	3.52	4.69	4.66	3.49	4.64	5.78
(1)	+2.79	+0.56	-0.65	+0.55	+0.54	-0.64	+0.54	-1.66	-0.62	+0.54	-0.62	-1.78
1969												
Canada	3.99	2.97	3.97	4.94	4.92	4.90	4.88	4.86	3.87	4.82	3.85	4.80
États-Unis	3.44	4.58	5.71	4.54	5.66	5.64	5.61	4.46	6.68	4.42	6.61	5.48
(1)	+0.55	-1.61	1.74	+0.40	-0.74	-0.74	-0.73	+0.40	-2.81	+0.40	-2.76	-0.68
1970												
Canada	4.77	4.75	3.79	4.72	3.75	2.80	2.80	2.79	2.79	2.78	1.84	1.84
États-Unis	6.55	5.42	5.40	6.45	6.42	5.32	6.36	5.26	5.24	5.22	6.24	5.17
(1)	-1.78	-0.67	-1.61	-1.73	-2.67	-2.52	-3.56	-2.47	-2.45	-2.44	-4.40	-3.33
1971												
Canada	1.84											
États-Unis	5.14	1.83										
(1)	-3.30	-2.27										

(1) Le signe (+) indique que l'indice des prix à la consommation hausse plus vite au Canada qu'aux États-Unis.

Tableau 5

Balance Commerciale du Canada.

(en millions de \$)

Années	Trimestres	Importations de marchandises (a)	Exportations de marchandises (b)	Taux de couverture des importation par les exportations b x 100 a
1952		3.854	4.339	112.6
1953		4.212	4.152	98.5
1954		3.916	3.934	100.4
1955		4.543	4.332	95.3
1956		5.565	4.837	86.9
1957		5.488	4.894	89.1
1958		5.066	4.890	96.5
1959		5.572	5.151	92.4
1960		5.540	5.392	97.3
1961		5.716	5.889	103.0
1962		6.203	6.387	102.9
1963		6.579	7.082	107.6
1965		7.537	8.238	109.3
1964		8.627	8.745	101.3
1966		10.102	10.326	102.2
1967		10.772	11.338	105.2
	I	2.481	2.596	104.6
	II	2.975	3.003	100.9
	III	2.591	2.691	103.8
	IV	2.725	3.048	111.8
1968		12.162	13.538	111.3
	I	2.754	3.017	109.5
	II	3.140	3.532	112.4
	III	2.858	3.321	116.2
	IV	3.409	3.667	107.5
1969		14.014	14.886	106.2
	I	3.230	3.467	107.3
	II	3.718	3.809	102.4
	III	3.312	3.545	107.0
	IV	3.754	4.053	107.9
1970		13.839	16.841	121.6
	I	3.305	3.936	119.0
	II	3.875	4.525	116.7
	III	3.317	4.048	122.0
	IV	3.342	4.332	129.6
1971				
	I			
	II			
	III			
	IV			

Tableau 6 *Indice de la production industrielle au Canada (1)*
 a) *Données désaisonnalisées.*

Années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1966	144.2	145.1	145.2	145.3	145.2	145.7	144.2	145.8	147.0	148.2	147.8	147.9
1967	149.0	147.8	146.6	150.9	149.1	150.1	150.5	153.0	152.2	151.2	153.3	155.8
1968	154.3	153.6	154.3	157.4	159.0	160.9	159.7	159.8	161.9	163.8	165.1	165.1
1969	165.2	166.5	169.2	166.1	165.5	166.3	166.5	163.7	164.8	165.2	168.2	170.8
1970	171.3	173.5	169.6	171.0	169.5	170.7	169.6	169.0	168.5	168.6	171.1	170.6
1971	172.4											

b) *Indice moyen des 12 derniers mois.*

1966	146.3	146.5	146.7	147.1	147.4	147.8	148.3	148.9	149.4	149.6	150.1	150.7
1967	154.2	151.7	152.3	152.8	153.7	154.6	155.3	155.9	156.7	157.8	158.7	159.5
1968	160.4	161.5	162.7	163.5	164.0	164.5	165.0	165.3	165.5	165.6	165.9	166.4
1969	166.9	167.5	167.5	167.9	168.2	168.6	168.9	169.4	169.7	170.0	170.2	170.2
1970	170.3											

c) *Taux de croissance mensuel de l'indice moyen des 12 derniers mois en %.*

1966		0.13	0.13	0.27	0.20	0.27	0.33	0.40	0.33	0.13	0.33	0.39
1967	0.33	0.33	0.39	0.32	0.58	0.58	0.45	0.38	0.51	0.70	0.57	0.50
1968	0.56	0.68	0.74	0.49	0.30	0.30	0.30	0.18	0.12	0.06	0.18	0.30
1969	0.30	0.35	0.00	0.23	0.17	0.23	0.17	0.29	0.17	0.17	0.11	0.00
1970	0.05											
1971												

d) *Taux de croissance mensuel rapporté sur une base annuelle en % (2).*

1966		1.64	1.63	3.27	2.44	3.25	4.05	4.85	4.02	1.60	4.01	4.79
1967	3.98	3.96	4.74	3.93	7.06	7.02	5.43	6.15	6.15	8.42	6.84	6.04
1968	6.77	8.22	8.91	5.90	3.66	3.65	3.64	2.18	1.45	0.72	2.17	3.61
1969	3.60	4.31	0.00	2.86	2.14	2.85	2.13	3.55	2.12	2.12	1.40	0.00
1970	0.70											
1971												

(1) Source, Indexes of Real domestic product by Industry B.F.S. 61510
 (2) Taux du tableau (c) multiplié par 12. Des taux de croissance composés donneraient des chiffres légèrement supérieurs.

Tableau 7

Indices du produit intérieur réel (1)

(Base 1961 — 100)

a) Données désaisonnalisées.

Années	I	II	III	IV	Moyenne annuelle
1966			138.4	139.9	138.0
1967	139.3	142.2	143.6	144.6	142.4
1968	145.6	148.5	149.9	152.8	149.3
1969	155.5	155.5	155.6	158.4	156.2
1970	159.5	160.0	160.6	162.5	160.7

b) Indices moyens des 4 derniers trimestres.

1966					
1967		139.9	141.2	142.4	
1968	144.0	145.5	147.1	149.2	
1969	151.6	153.4	154.8	156.2	
1970	157.2	158.3	159.6	160.7	
1971					

c) Taux de croissance trimestriel de l'indice moyen des 4 derniers trimestres en %

1966					
1967			+0.9	0.8	
1968	+1.1.	+0.4	+1.0	+1.4	
1969	+1.6	+1.1	+0.9	+0.9	
1970	+0.6	+0.7	+0.8	+0.6	
1971					

d) Taux de croissance trimestriel rapporté sur une base annuelle en % (2).

1966					
1967			+3.6	+3.2	
1968	+4.4	+1.6	4.0	+5.6	
1969	+6.4	4.4	+3.6	+3.6	
1970	+2.4	+2.8	+3.2	2.4	
1971					

- (1) Source Indexes of Real Domestic product by Industry B.F.S. 61510 et statistiques de la Banque du Canada.
 (2) Taux du tableau précédent multiplié par 4.

QU'EST-CE QUE LES MOTS VEULENT DIRE ?

Si le peuple est dans la confusion, il ne faut pas s'en étonner car les universitaires ne savent plus trop de quoi ils parlent. Nous voulons donner ici en exemple M. Claude Charron, député du Parti Québécois, et M. Fernand Dumont, professeur de sociologie et auteur d'un rapport qui est devenu la coqueluche du clergé.

En 1970, M. Claude Charron se définissait à Toronto comme n'étant plus catholique : "Le catholicisme est complètement mort, mais complètement !" (L'Action nationale, déc. 1971, p. 297). Mais voici que dans Perspectives, pour l'usage du Québec, (11 mars 1972, p. 3), il revient sur la question et précise : "Le catholicisme est complètement hors des nouvelles valeurs. C'est le christianisme qui est en train de renaître. Moi je suis de plus en plus chrétien, le message du Christ est de plus en plus vécu par la nouvelle génération."

Or le Christ est venu fonder l'Eglise, les sacrements, une société de croyants. Un christianisme qui n'est pas catholique, c'est un protestantisme, c'est une secte. Qu'est-ce que cela veut dire au Québec, en 1972 ? S'invente-t-il un petit "Christ" qui n'a rien de ressemblant avec le Christ historique et vrai ? Que veut-il dire ?

M. Fernand Dumont est le président de l'Action catholique. A la demande des Evêques il a dirigé une belle enquête sur la présence des laïcs dans la vie religieuse du Québec. Nous pourrions donc croire que M. Dumont n'a pas de respect humain et qu'il s'afficherait comme M. Dumont, catholique. C'est trop méconnaître les faiblesses du monde universitaire. Ce qui est à la mode, c'est d'être à gauche, c'est de s'affirmer : M. Dumont, socialiste !

Que veut dire "socialiste" pour un homme comme M. Dumont ? Il repousse le socialisme doctrinaire dont l'expression extrême est le communisme. Il repousse le socialisme qui fait de l'Etat une immense bureaucratie où le peuple n'a plus de liberté ni de créativité. Il demande un socialisme qui soit une sorte de communauté, une démocratie de participation, le contraire d'un Etat omnipotent et omniprésent. C'est bien là le socialisme d'un intellectuel. Aucun socialisme historique n'existe selon cette définition. Tous ont conduit à l'Etat oppressif, à la perte des libertés pour les peuples, à l'intolérance religieuse, à la mainmise de la force brutale et à l'existence de polices secrètes. Le socialisme prôné par M. Dumont, est un socialisme pour enfants de choeur, répudié par tous les vrais socialistes. A ce compte ce socialisme deviendrait un nouveau chapitre de la doctrine sociale de l'Eglise. On fait dire aux mots ce qu'on veut leur faire dire. Les mots prennent une valeur subjective.

La crise d'identité du nationalisme québécois

par Georges ALLAIRE

Une personne ressent le droit de s'exprimer dans le sens de sa personnalité . . . personnalité rectifiée selon les qualités humaines de justice, d'amour, de responsabilité. Ce droit premier (primitif) de l'individu s'amplifie à juste titre lorsqu'il s'agit d'une personnalité commune à un grand nombre d'individus. D'où le droit de la nation, d'où l'esprit nationaliste. L'individu n'est pas tout, ni mesure de tout. De même pour la nation. Mais, étant assurés les droits et devoirs de la personne individuelle et de sa nation, l'expression personnelle et nationale fait droit. D'ailleurs les droits d'autrui et d'autres nations originent des mêmes considérations. De même pour leurs devoirs. D'où cette réflexion de Lionel Groulx :

Nous ne songeons à dépouiller personne, seulement, nous n'entendons pas, non plus, être dépouillés. Nous n'empêchons personne de vivre ; mais nous voulons vivre aussi. Et j'estime que ce n'est pas prendre la place des autres que de prendre la nôtre. Je ne suis, ai-je besoin de le dire, ni anti-anglais, ni anti-juif. Mais je constate que les Anglais sont pro-anglais et les Juifs pro-juifs. Et dans la mesure où pareille attitude ne blesse ni la charité ni la justice, je me garderai bien de leur en faire reproche. Mais je me demande pourquoi, et dans la même mesure, les Canadiens français seraient tout, excepté pro-canadiens-français.

Citée en 1937, cette parole permettait aux « nationalistes » québécois d'éviter toute équivoque avec le « nationalisme » barbare qui s'enracinait alors en terre européenne. Là-bas, le « isme » avait érigé le « national » au rang de l'absolu. La Nation était le Tout auquel chaque réalité serait rapportée. Le bien individuel comme le bien

des autres nations devenaient les instruments serviles ou les ennemis du type national. Ici, toute l'ardeur passionnée de l'action humaine pouvait construire avec amour un bien circonscrit avec l'intelligence dans le cadre des biens humains complémentaires. Bref, il était possible de lutter pour le bien canadien-français (ou québécois) sans pour autant songer à dépouiller autrui ou à écraser les personnes québécoises.

Hier notre « nationalisme » ne permettait pas l'équivoque. Seules l'ignorance ou la mauvaise volonté auraient pu confondre l'effort de vitalité canadienne-française avec l'entreprise d'hégémonie totalitaire que connaissait l'Europe principalement sous le visage du barbare nazi. Peut-on en affirmer autant aujourd'hui ?

Notre « nationalisme » s'est sali, dégradé. Notre (?) « nationalisme » a connu la démolition des monuments. Blague ? Puis les bombes... et leur malheureux accident ? Puis le meurtre ! Et voici la lutte des classes que l'on cherche à implanter au Québec via la CSN.

Notre « nationalisme » s'est sali ? Lionel Groulx a donné naissance à une bande d'assassins politiques ? — Non. Le barbare a franchi l'Atlantique. Il a profité de l'équivoque des noms. Il a pris la place de notre « nationalisme ». Il offre l'idole nationale en lieu de la vitalité nationale. Il engendre la haine entre les hommes et les nations. Il conduit l'ardeur passionnée de l'action humaine vers le vol, le meurtre, la terreur, la Prison-Québec. Il n'y a là rien de commun avec notre « nationalisme » qui est fondé sur le respect réciproque des hommes et des nations.

Aussi une de nos tâches les plus urgentes sera de redéfinir le but humain qui doit mouvoir nos passions. Si le mot « nationalisme » doit conduire à l'équivoque, au désarroi, à la haine, il faudra le remiser. Nous avons à repenser l'homme afin d'interdire la déshumanisation nationale. Nous devons redonner une signification au Québécois afin qu'il retrouve la dignité d'une personnalité nationale... personnalité rectifiée selon les qualités humaines de justice, d'amour, de responsabilité. Nous in-

verserons la parole de Lionel Groulx afin de conserver la vérité entière de ses propos : « Nous n'entendons pas être dépouillés, seulement, nous n'entendons pas, non plus, dépouiller personne. »

La famille et le social

par Madame Paul Normand

Pendant que les pessimistes annoncent la fin de la famille traditionnelle, partout dans le monde, on fait appel à la famille. L'Eglise, depuis le Concile, faisant plus large la place des laïcs invite les parents à la participation dans les différents comités de l'organisation pastorale. L'État, de son côté, institutionnalise la présence des parents au sein même de l'École par les comités d'école et les comités de parents.

Il faut répondre à ces invitations. Mais ce n'est pas suffisant. La famille doit elle aussi évoluer et changer. Elle n'abandonnera pas pour autant ses valeurs essentielles, ce qui la détruirait. Mais elle sortira de son cercle fermé pour s'organiser dans une association libre bien à elle. Il est urgent que la majorité des familles prenant conscience d'elles-mêmes et de leur force collective acceptent de s'engager socialement.

Le social entre partout et par tous les moyens. À cause de cette situation irréversible, l'autorité des parents ne sera plus jamais seule à s'exercer au sein même de leur propre foyer. Elle est déjà contrebalancée par l'École de l'État et les professeurs fonctionnaires de l'État et syndicalistes dans leur organisme professionnel. Elle est grignotée par les mass-media et les lois dont la pensée directrice est le libéralisme moral et social qui favorise l'individu plutôt que de renforcer la famille.

Les conséquences de cette concurrence s'avèrent déjà désastreuses. La famille doit se « moderniser » très vite en ce sens qu'elle doit maintenant s'intéresser de près

aux aspects politiques et accepter de jouer un rôle dans l'organisation de la Cité.

Sinon, se perpétueront jusqu'à la catastrophe des situations où l'on voit un État, par des grèves de la fonction publique, des villes, par des grèves de collets bleus, des régions entières arrêter de fonctionner OU combattre la famille. Il nous faut être présents. Car

1 - nous ne pouvons accepter que des syndicats ou même certains exécutifs de syndicats nous *imposent* leur formule . . . pour un autre système de gouvernement, par exemple.

2 - nous ne pouvons accepter des grèves qui mettent un climat d'insécurité tel que les investissements préfèrent les autres provinces et que le chômage préfère la nôtre.

3 - nous ne pouvons accepter que des groupes de pression athées, communistes ou neutres menacent « nos » écoles.

4 - Nous avons un nouveau rôle à jouer comme commissaires ou membres de comités d'école et de comités de parents. Mais pour jouer un rôle efficace, il faut SAVOIR, il faut PREVOIR. Il faut exercer notre sens critique et agir pour le bien de la famille et de la jeunesse. Nous avons besoin d'une forte ASSOCIATION PROVINCIALE.

Hier, nous étions absents des centres de décision. Les parents se faisaient en quelque sorte un devoir et un honneur de rester en vase clos et de « couvrir » leurs petits. Ils les introduisaient dans la société d'une façon progressive, mitigée et surveillée . . . sans être combattus (ni aidés) par personne. Les changements radicaux nous ont pris au dépourvu et beaucoup de ce qui est mal s'est fait *sans* nous . . . mais *contre* nous d'où une grande partie de l'explication sur la déchristianisation des jeunes et de l'affaissement des valeurs morales.

La famille n'a plus le droit de rester en marge de l'engagement social. Aujourd'hui, le monde qui se construirait sans nous nous tiendrait responsables de nos omissions graves. Nous apportons la dimension de l'amour. Et le monde en a plus besoin que jamais.



Au Québec doit-on favoriser le chômage ou organiser le travail?

par Rosaire MORIN

Depuis le 1er janvier, des centaines de milliers de Québécois doivent payer pour la première fois un impôt pour soutenir et entretenir le chômage. Des milliers de Québécois doivent même verser deux, trois et quatre contributions personnelles qu'ils récupéreront partiellement en fin d'année financière, mais leurs différents employeurs ne jouiront d'aucun remboursement.

Cette mesure politique favorisant et développant le chômage n'a été contestée ni par les patrons, ni par les syndicats. Seul le gouvernement du Québec a tenté en vain de soustraire à la juridiction fédérale les employés d'hôpitaux et les enseignants. Personne ne s'élève contre cette organisation systématique du chômage qui bouleverse l'économie et transforme dangereusement la société elle-même.

"Le monde sont fou"

Au Québec, le nombre des chômeurs grandit démesurément. 175,000 chômeurs coûtent en prestations au moins \$15 millions par semaine, soit \$780 millions pour l'année 1972. L'improductivité de ces chômeurs provoque des pertes de salaires qui atteignent le \$1 milliard. Les \$2 milliards de biens qui ne sont pas produits ou de services qui ne sont pas rendus appauvrissent la société. Les \$300 millions d'impôts et de taxes qui ne sont pas soustraits des salaires disparus ou qui ne sont pas perçus à cause de biens non produits ou non consommés causent des problèmes sérieux non seulement aux gouvernants, mais aussi aux gouvernés qui doivent finalement payer la fac-

ture. Il ne faut pas non plus oublier que ceux qui travaillent doivent alors acquitter un taux d'imposition plus élevé pour compenser les diminutions de taxes encourues et devoir payer les allocations versées.

Comment se fait-il qu'aucun parti politique ne dénonce cette situation intolérable qui affaiblit la vie collective, diminue la production, augmente les prix à la consommation et alourdit pour les travailleurs le fardeau des impôts à payer ? Comment peut-on expliquer qu'aucun dirigeant syndical ne préconise la disparition de ces prestations versées pour ne pas travailler à des personnes capables et désireuses de produire et de grandir la croissance économique du Québec ? Pourquoi les chômeurs eux-mêmes n'expriment-ils pas à haute voix que le système des allocations les démoralise et qu'ils préfèrent être payés pour travailler ?

Une solution pas si bête

Il faut cesser de verser des prestations de chômage à des personnes capables de travailler. Il faut même utiliser ces prestations pour le chômage dans une lutte contre le chômage. Le gouvernement du Québec est-il incapable de concevoir un plan qui paie les personnes pour travailler ? Nous ne songeons pas ici à un programme de travaux publics. Loin de nous l'idée de bâtir des bouts de chemins, de semer du gazon en hiver et de pelleter de la neige au mois de juillet.

Il serait plus réaliste de prévoir des travaux utiles et urgents dont l'exécution pourrait être réalisée immédiatement par les personnes qui sont en chômage. Dans 87 secteurs de la fabrication, le Québec connaît une insuffisance de la production manufacturière. En telle région, ne peut-on pas imaginer que les chômeurs puissent bâtir cette industrie adaptée aux ressources de la région et qui leur procurerait de l'emploi dès l'édification terminée ? En une autre ville, ne peut-on pas entreprendre des travaux communautaires profitables à court terme à une expansion in-

dustrielle prévisible ? Là où les taudis abondent, sommes-nous incapables d'élaborer un projet d'habitations coopératives à l'accomplissement duquel les chômeurs mal logés seraient heureux de travailler ?

La solution consiste à résoudre le problème du chômage dans chaque milieu, en utilisant rationnellement les ressources naturelles, matérielles et humaines de la localité même. L'usage des prestations du chômage à faire travailler les chômeurs diminuera considérablement les grands maux sociaux qui menacent le Québec.

L'assurance-travail

Ainsi, l'idée de l'assurance pour le travail fait disparaître les prestations et conduit à un régime de plein emploi. Toute personne qui a besoin d'une garantie de travail s'inscrit au régime du travail. Seul celui qui est incapable de travailler reçoit une allocation sociale. La cotisation d'un tel système ne serait probablement pas supérieure à celle de l'assurance pour le chômage. Comparé au zéro du régime actuel, un tel programme redresserait l'économie québécoise et permettrait la réalisation de centaines de projets qui ne seraient jamais accomplis sans son existence.

Aux fins d'élaborer un brouillon d'assurance-travail, nous convions tous les lecteurs intéressés à oeuvrer contre le chômage et pour le travail à nous faire connaître leurs intentions de participer à un comité de recherches qui approfondira divers aspects du problème. Il faut désormais franchir les limites des bonnes intentions et plonger résolument dans les actions nécessaires.



"Quand nous serons vraiment chez nous"

par Jean GENEST

Réfléchir sur la situation globale et créer un plan d'action conforme aux besoins profonds du Québec, cela n'est arrivé que quelques fois à notre État du Québec. Nous avons bien eu des plans offerts à la population par les différents partis politiques, mais nous avons affaire à du pur (?) et simple électoralisme. Personne n'était engagé par de pareilles études et leurs fabricants étaient à la recherche de *slogans* dont la principale vertu devait être celle d'apporter des votes. Il fallait avoir vraiment une foi à toute épreuve dans nos partis traditionnels pour que nous ayons été assoiffés de ces plans électoraux. Autrement dit ces plans électoraux offerts par les partis traditionnels ne nous offraient pas une organisation politique du Québec mais simplement des programmes de bonnes relations publiques. Le résultat : nous piétinions sur place et allions d'élection en election avec des hommes médiocres et des passions de petite envergnure.

Déjà en 1936

Mais dans notre histoire il nous est arrivé de rencontrer des groupes d'hommes qui surent coordonner des travaux de spécialistes et de penseurs pour leur demander de produire une véritable politique, cohérente et à longue portée, pour le Québec. Nous eûmes, en 1936, le groupe de l'École sociale populaire, dirigé par M. Esdras Minville, qui élaborera un programme bien modeste mais qui inaugura d'une façon spectaculaire la non-servitude à l'esprit de parti, l'indépendance de l'intelligence pour penser les réalités du Québec. Des hommes libres dans un pays qui ne l'était pas. On pilla ce programme de toutes parts. Précisément on le pilla, c'est-à-dire que les partis qui se suc-

cédèrent en prirent des miettes. La vision d'ensemble, celle qui était déterminante de tout le reste, fut mise de côté comme trop idéaliste, bonne pour des poètes. Les réformes sociales, scolaires et économiques continuèrent à se faire attendre. Et l'analyse impitoyable de Victor Barbeau, sur la mesure de notre taille dans le monde économique fut un cri dans le désert. Cette oeuvre est aussi de 1936.

Puis en 1942

Puis nous eûmes les grandes études sur NOTRE MILIEU, dont l'âme dirigeante fut M. François-Albert Angers, à l'École des Hautes Études commerciales. Il y avait là un inventaire extraordinaire qui ne put jamais être mené à bonne fin, faute de subventions adéquates. Cet effort gigantesque, qui commença par un volume synthèse de 450 pages, est de 1942. Le pas décisif qui distinguait l'effort de 1936 et celui de 1942, résidait en ceci : nous avons senti le besoin de commencer une investigation la plus complète possible de ce que nous possédions par rapport à ce que nous aurions dû avoir. L'effort avorta car nous commencions à peine à croire aux travaux des intellectuels. Les politiciens, eux, se donnaient la compétence infuse et préféraient favoriser de toutes leurs forces l'effort de guerre pour « sauver la civilisation ».

Et en 1956

Il fallut attendre les attaques centralisatrices du gouvernement central d'Ottawa et ses assauts incessants contre l'autonomie des provinces pour que s'opérât une nouvelle étude en profondeur de notre situation. Il s'agit du Rapport Tremblay, en 1956. Là, plus que jamais, il s'agit d'une étude de la plus grande envergure, mais encore incomplète à cause de son mandat, qui ait été écrite par des Canadiens-Français cherchant à repenser le Québec comme la demeure des Canadiens-Français de l'avenir. C'est là que, pour la première fois, le groupe des commissaires se donne pour tâche de repenser tout le

système fédéral et se demande si le Québec peut survivre, non dans un système fédéraliste en soi, mais dans ce système fédéraliste qu'Ottawa nous offre. Ce document allait au coeur du problème : il n'y a pas moyen d'administrer le Québec avec le type de fédéralisme que le gouvernement centralisateur d'Ottawa veut promouvoir au Canada. Inévitablement, ce Rapport nous conduit à toutes sortes de questions qui, pour être centrées sur l'essentiel, menacent tout l'avenir de la Confédération. Les politiciens ont eu peur de ses implications honnêtes, réalistes et inéluctables. On a voulu l'enterrer.

Un long vide

Ainsi donc, 1936, 1942 et 1956 constituent trois étapes d'une pensée libre essayant de penser la situation et de proposer une action clairvoyante. Trois fois les politiciens dirent non aux intellectuels et aux universitaires. La médiocrité, le crétinisme et le bourrage de crâne à la tonne gagnaient, par les mass-média, la pensée politique de tout un peuple. Le complexe d'infériorité et d'inévitabilité, quant à la situation qui nous était faite, nous dominait. Un autre dogme, auquel nos classes populaires commençaient à croire, dur comme fer, c'était la supériorité des Anglais. Où allions-nous dans un tel état psychologique, devant un tel refus tacite et persévérant des politiciens ? La sujétion à l'état perpétuel ? Devenions-nous les nègres du Canada, c'est-à-dire une main-d'oeuvre bon marché (*cheap labor*) manoeuvrée par les barons des entreprises dirigées par les Anglo-Canadiens ou par les Américains ? Il n'y avait que nos Chambres de Commerce et l'Association des Manufacturiers à se complaire dans cette situation et estimer que notre part, estimée à 15%, dans la direction du régime économique, n'était pas trop mal... après la défaite des Plaines d'Abraham... il y a deux siècles !

Le manifeste de 1972

Il faut attendre 1972 pour voir apparaître une autre étude globale de notre situation au Québec. Elle nous

vient de politiciens qui ont su se doter d'un Centre de recherches et qui ont proposé à la population des études percutantes, aux analyses brèves, claires et aptes à engendrer une action efficace. Ces politiciens se sont adjoints ou sont eux-mêmes des universitaires chevronnés de sorte que nous assistons, pour la première fois, au spectacle d'esprits élevés, habitués aux méthodes d'objectivité et qui s'unissent à des politiciens pour repenser tout le bien commun temporel de la communauté québécoise. Il faut nous pencher sur ces travaux du Parti Québécois parce qu'ils sont dans la ligne des grands travaux de l'émancipation de la pensée et d'une politique de liberté et de dignité pour tout le peuple canadien-français du Québec. Ces études sont suffisamment rares dans notre histoire pour constituer une date importante dans notre évolution.

L'option de base

L'originalité de ces travaux et, en particulier, de ce manifeste de grande classe qu'est la brochure QUAND NOUS SERONS VRAIMENT CHEZ NOUS, est qu'ils partent tous d'une option fondamentale et qu'ils en approfondissent toutes les implications pour la marche en avant de notre nation. L'option décisive, comme un cri de trompette qui rallie les troupes, c'est celle de l'indépendance. Ils ont étudié notre histoire et ont compris que l'histoire qui nous est faite, l'histoire qui nous est imposée, ce n'est plus du fédéralisme ni rentable, ni valable, en fait ce n'est plus du fédéralisme mais la Confédération est devenue pour le Québec une machine centralisée qui considère le Québec comme une colonie bonne à envahir, à laquelle dicter toutes les volontés des colonisateurs anglosaxons d'Ottawa.

A partir de cette prise de conscience, l'impatience engendrée par ce jeu de fou qu'est devenu le fédéralisme centralisateur, les oblige à passer à l'action. Il y a une brisure qui s'impose, il y a un changement révolutionnaire qui devient plus important que tout le reste. Il y a une

décision initiale à partir de laquelle tout le reste s'éclaire : la pensée, tant qu'elle restait à faire des plans à l'intérieur du fédéralisme, semblait ligotée et ne s'intéresser qu'à des aspects plus ou moins marginaux. Mais à partir de l'idée d'indépendance, c'est le tout qu'il devient possible d'examiner, d'analyser et de refaire.

Faut-il le dire ? Nous n'avions pas vu depuis longtemps ce ton. Il y a dans le manifeste QUAND NOUS SERONS VRAIMENT CHEZ NOUS une telle fierté mesurée, une telle dignité réaliste, de telles formules éclairantes sur notre sort collectif, que le désir de briser nos chaînes, une fois pour toutes, s'empare du lecteur qui, lui aussi, devient possédé de la même impatience : « Cela ne peut plus durer ! Tel que ça va, mieux vaut tout défaire et espérer un recommencement qui soit un plein développement de ce que l'histoire nous a faits !

Le fondement actuel de notre unité

Comment l'auteur, ou les auteurs, du manifeste développent-ils leur pensée ? Elle part du coeur même de notre personnalité : nous parlons français. Voilà la grande différence en Amérique du Nord de la nation que nous sommes. Voilà l'élément unificateur, voilà l'élément ouvrier d'un destin nouveau. Menacés perpétuellement d'assimilation, comme ces familles françaises qui envoient leurs enfants à l'école élémentaire anglaise afin qu'ils puissent travailler en anglais et gagner de plus gros salaires, nous connaissons la tentation permanente de refuser ce que nous sommes, de nous vouloir autre : « pente facile au bas de laquelle se trouverait la noyade confortable dans le grand tout ? » Voilà l'inacceptable. Voilà la trahison fondamentale.

Refaire un milieu où il fasse bon gagner sa vie en français, contrôler l'immigration et les mass-média, l'emploi et la culture, cela suppose un État imprégné d'une conception française du Québec, capable d'orienter, de coordonner et d'humaniser une politique canadienne-française. Finies les escarmouches, finies les demi-victoires,

finies les lamentables périodes d'électoralisme où tous les espoirs verbaux sont trahis, fini l'in vraisemblable gaspillage d'énergie à coudre du neuf sur de vieilles outres craquées ! Un seul moyen décisif à choisir : l'État souverain.

Si l'État du Québec était souverain, il percevrait en impôts plus du tiers du produit national et il pourrait déterminer lui-même les tâches prioritaires. Pour que son action soit à longue portée, il devrait envisager un PLAN, c'est-à-dire un programme de planification, une oeuvre donnant les grandes lignes d'un développement rationnel et continu. « L'indépendance signifie non seulement l'appropriation légitime de tous les pouvoirs, actifs et ressources fiscales de la collectivité, mais aussi de l'obligation pour toutes les entreprises d'obtenir ou de renouveler leur existence juridique si elles veulent continuer d'opérer chez nous ».

L'organisation politique

A partir de là, l'État québécois connaîtra deux grands chemins, celui de la centralisation et celui de la participation. A vrai dire, nous avons été tellement habitués à la soumission par l'État et par l'Église, que l'indépendance demande un homme nouveau, celui qui a décidé une bonne fois dans sa vie de ne plus courber l'échine dans son pays, le Québec, d'y revendiquer sa place et toute sa place. Aussi le Parti Québécois sent-il profondément que sa principale difficulté ne réside pas dans les idées à proposer, dans la force de l'idéal à proposer mais dans une attitude plus profonde qui est celle de ceux qui se croient fidèles parce qu'ils s'opposent au changement et qui, comme l'autruche, refusent de réfléchir et de regarder les événements en face de peur d'avoir à modifier leurs façons de voir. La tradition, en ce sens, devient une chape de plomb. Elle devient refus de penser.

Un chef et des moyens

Aussi faut-il s'arrêter à ce qu'offrirait l'indépendance, avant de l'accepter comme hypothèse possible, plausible, désirable, espérée. Nous n'aurions plus un lieutenant-gou-

verneur nommé par Ottawa mais un président. A vrai dire nous imiterions d'assez près le régime présidentiel américain où le chef de l'État a tout le pouvoir exécutif distinct d'une Assemblée nationale. Seule la Cour Suprême du Québec pourrait opposer son veto aux gestes du président ou l'Assemblée nationale lui refuser les crédits.

L'État, ainsi gouverné, connaîtrait une plus grande concentration de pouvoirs. En effet « la quasi-totalité des décisions économiques majeures ont été prises par des entrepreneurs et des intérêts financiers extérieurs à notre milieu » (p. 54), alors le Parti Québécois veut faire de l'État du Québec l'instrument de notre libération réelle. Finis les rois nègres. Finies les subventions fédérales. En rapatriant les centres de décision majeurs de notre économie, cela nous permettra d'en modifier l'organisation.

Avec la concentration à Québec de tout le produit des impôts, l'État sera en mesure de contrôler et de canaliser les capitaux des institutions financières dus à nos contributions et à nos épargnes. Il y aura la création d'une banque centrale du Québec. De là l'État sera en mesure de nationaliser certaines activités économiques comme ce qui a trait à l'information, aux mass-média, à la construction des logements. Ou encore il créera une Société de réorganisation industrielle qui, grâce à la participation majoritaire de l'État, permettra de commander les transformations majeures de la structure industrielle (p. 78). Le secteur privé continuerait d'exister mais les grands postes de commande seraient au service du bien commun. Comme tous les pays d'Europe et du monde nous irions vers une réforme profonde du capitalisme.

Décentralisation régionale

Par ailleurs, il y aurait aussi décentralisation. Ainsi l'État créerait une dizaine de grandes régions, des préfetures (pour parler à la française), entre les mains desquelles il remettrait la gestion pratique de l'éducation, des affaires sociales, de l'administration du travail et de la main-d'oeuvre, des travaux publics et de la voirie, etc..

Ainsi chaque ministère du gouvernement n'aurait plus sa carte géographique administrative, créant des compartimentations loufoques. Cela entraînerait le regroupement des municipalités qui pourraient vraiment administrer les besoins des citoyens.

L'important est que le citoyen finisse par participer à la chose publique. Participer cela veut dire s'intéresser, prendre part, exprimer sa volonté de coopération. En ce sens, il s'agit d'un véritable projet collectif permanent. Le capitalisme, au fond, c'est le régime de la liberté mais nous avons appris par les grèves, le chômage, l'usure des salaires, les taudis à l'état permanent, que le capitalisme c'est la liberté du renard dans le poulailler. Le plus fort est toujours plus libre de devenir plus fort et de mieux exploiter son voisin. Il faudra donc substituer à l'idéal du profit un autre idéal, celui d'une certaine égalité entre les citoyens et d'une participation de tous au mieux-être de la nation dont tous et chacun nous sommes responsables. Il devient invraisemblable que ce soit au nom du bien commun qu'un petit nombre seulement s'enrichisse indéfiniment pendant que les autres se voient condamnés à un niveau médiocre, incertain, sans débouchés sur la culture véritable, faute de structures sociales intelligemment conçues. Le capitalisme est donc chose du passé : il s'agit là d'une organisation de la société qui convient peut-être à la mentalité anglo-saxonne. Quant à nous, elle nous a enlevé toute dignité collective en nous faisant les serviteurs de ces grandes entreprises. Bien mieux, nous allions leur porter nos épargnes pour qu'elles nous exploitent davantage ! Avec l'indépendance, tout cela sera terminé et nous pourrons nous diriger avec une autre conception du social et de la société. Le capitalisme nous a enseigné que l'homme est un loup pour l'homme. A l'indépendance de nous enlever nos oeillères et de nous donner cet effort persistant pour redresser ce qui cloche.

Nouvelle orientation des entreprises industrielles

La démocratie reste ainsi à découvrir. Il n'y a vraiment pas moyen de découvrir la démocratie économique

et sociale sans l'indépendance. Le coeur de la démocratie économique reste l'entreprise industrielle : « il est entendu que les travailleurs, les consommateurs et les contribuables auront à participer à l'établissement des objectifs et des grandes lignes du développement » (p. 70). Il y aura des entreprises qui connaîtront l'intervention gouvernementale, c'est inévitable. D'autres sont invitées à une gestion coopérative (p. 27), à la cogestion (p. 126) ou à l'autogestion de plusieurs des champs d'activité économique (p. 128) (voir L'Action nationale, février 1972, p. 441). Entre ces deux formes, il nous faudra trouver un équilibre, une place contrôlée pour l'initiative privée.

Les investissements

Tout le monde économique sera soumis à de grandes lois, comme celle du revenu minimum garanti à tout citoyen ou, en ce qui regarde certains biens ou services, la garantie d'un prix proportionnel à ses revenus et non plus déterminé par le coût (p. 71). Je suppose qu'ici le manifeste fait allusion au logement. Mais nous signalons que très peu de nationalisations ont conduit les États à baisser les prix pour le peuple des biens nationalisés. Ainsi de l'électricité. Malgré toutes les promesses, les prix de l'électricité ont « monté » et, quels que soient les autres profits, le peuple n'a guère été favorisé. En sera-t-il de même à l'avenir ?

Comment l'État pourra-t-il faire d'importants investissements dans le monde industriel ? Evidemment par la Banque du Québec. Mais aussi par la Caisse de dépôt et placement qui, aux conditions actuelles, atteindra huit milliards en 1985. Ce n'est pas tout, car le Parti Québécois propose que « la Caisse obtienne la gestion de toute caisse de retraite constituée par une entreprise de l'État et de tout fonds de pension dont les contributions proviennent en majeure partie du produit des impôts. Toute société pourra aussi faire administrer son fonds de pension par la Caisse de dépôt (p. 77-78). Il y aurait là un réservoir de capitaux extraordinaire.

De plus, l'État du Québec pourrait empêcher toute compagnie d'assurance-vie d'exporter l'épargne ramassée sur place (p. 83). Il y aurait aussi les compagnies de fiducie dont les gestions de portefeuilles pourraient être confiées aux coopératives d'épargne et de crédit. Ainsi l'épargne serait réinvestie dans le Québec. La situation actuelle, c'est que les grandes entreprises industrielles, d'assurances ou bancaires anglo-saxonnes investissent en grande partie en dehors du Québec, maintenant ainsi un chômage à l'état endémique (voir L'Action nationale, novembre 1968 : dossier sur la Sun Life).

Le Québec aux Québécois

L'État du Québec sera partout présent dans les investissements, soit par un contrôle lointain, soit par une participation active surtout lorsqu'il s'agirait d'une entreprise étrangère. Par la Caisse de dépôt, il deviendrait actionnaire de toute société d'une certaine importance et, singulièrement, de toutes celles où des intérêts étrangers sont présents (p. 95). Partout où cela sera important, le capital-actions devra être détenu par des citoyens du Québec ou par l'État dans une proportion de 51%. Il en est ainsi à Mexico et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud.

La souveraineté du Québec sur son économie, cela se construit, s'organise et peut s'orienter. Nous avons besoin de compétences, d'un travail de longue haleine et d'une claire vue des objectifs précis que doit atteindre une collectivité indépendante. C'est la dépendance qui est facile : il n'y a qu'à la subir et à attendre que les autres prennent les décisions. Mais l'indépendance c'est un effort constant, c'est une création perpétuelle, ce sont des décisions prises par nous pour les intérêts du bien commun de toute notre nation.

Il faut lire tout ce que le manifeste a à dire sur les ressources naturelles, mines, forêts, logements, recherches scientifiques, agriculture, la main-d'oeuvre. Qu'il suffise de tout résumer ici en disant que l'État du Québec, en inaugurant son Plan, reconnaît comme une des assises

les plus essentielles, une politique de l'emploi. C'est là qu'est le plus profond humanisme de ce Plan.

Parti de centre-gauche

Toutes ces grandes lignes apportées par le Parti Québécois peuvent être empruntées, vaille que vaille, par les vieux partis traditionnels, mais jamais l'ensemble. Et quand l'indépendance arrivera, s'agira-t-il d'un remue-ménage qui exigera, comme à Cuba et au Chili, de longues files de citoyennes pour obtenir telle ou telle denrée devenue impossible à trouver ? s'agira-t-il du règne des fichiers et des cartes de rationnements ? Ici, le Parti Québécois montre beaucoup de sagesse et de réalisme en montrant la nécessité du gradualisme (p. 129). Autant le Parti Québécois rejette le capitalisme, autant il rejette le socialisme doctrinaire et l'hégémonie étouffante de l'État qui « ne sont pas parvenus à créer de paradis sur terre ni même à éliminer convenablement les abus ou les inégalités les plus injustes » (p. 129).

Le manifeste n'est pas tendre pour une aile d'extrême-gauche, violemment divisée et qui poursuit des utopies prometteuses de stérilité sociale ou culturelle. Il renie l'autoritarisme et l'inhumanité féroce de ces socialismes, autrement plus féroces que ceux du capitalisme dont nous voulons sortir. « Qui veut faire l'ange fait la bête, conclut-il. C'est une vieille constatation de l'expérience, que l'échec de tous les angélismes révolutionnaires ne cesse de confirmer ». (p. 36). Si cela pouvait éclairer nos Don Quichotte qui veulent proposer au Québec l'amère pilule du « marxisme chrétien ». Leur naïveté hantée par des visions roses ne cesse d'omettre, comme inopportunes, toutes les réalités historiques et la « logique des doctrines ». Le Parti Québécois évite ces fossés.

Association avec l'étranger

Si Québec devient indépendant, s'il poursuit l'instauration de ce Plan que nous avons trop brièvement ré-

sumé, qu'en adviendra-t-il du Canada ? Des doctrinaires pourraient répondre : « C'est leur problème ! » Mais les chefs du Parti Québécois font montre d'un grand réalisme en prenant de front cet aspect du problème. Il est extrêmement important. Nous ne pouvons nous ériger en absolu. Nous ne pouvons pratiquer l'autarcie : nous sommes un État exportateur, plus d'un milliard de nos produits vont en Ontario, etc. Il faut donc compléter l'idée d'indépendance par celle d'association. Avec l'Ontario. Avec le Canada. Avec les États-Unis. Avec l'Europe et le monde entier.

L'association avec le Canada portera sur deux points principaux : l'union douanière et l'union monétaire. D'autres points seront aussi à considérer mais ils feront partie de négociations. Comme une politique ferroviaire. Comme une politique fluviale. Peut-être envisagera-t-on un Marché commun.

CONCLUSIONS

Notre point de départ, notre situation actuelle, est brièvement décrite en ces lignes essentielles : « Actuellement, 1) nous touchons juste la moitié de nos impôts, 2) nos priorités de dépenses deviennent des caricatures dès qu'elles affrontent le prisme fédéral-provincial, 3) nos centres de décisions véritables se comptent sur les doigts d'une main » (p. 136). Il s'ensuit une servilité collective dont nous commençons à prendre conscience. L'idée d'indépendance « c'est le passage historique du passif à l'actif, du quémandeur au créateur, de l'anémie à la santé collective » (p. 137). Changer l'homme, c'est le point le plus important, le plus fondamental. Seulement alors, pourra-t-il prendre lui-même les décisions qui le regardent. Il aura trouvé l'argent, les pouvoirs et la vigueur qui lui permettront d'arriver à ses fins, celles qui conviennent à son être français.

M. Pierre Elliott-Trudeau, en niant toute idée de nation pour les Canadiens-Français, s'est engagé dans un processus irréversible de gaffes, de fausses solutions. Il

ne cesse d'irriter et de faire voir à tous qu'il n'y a pas de moyen terme entre la souveraineté et la servilité. Lorsqu'il déclarait à la revue U.S. News and World Report (3 juillet 1972, page 35) : "*This Government is dedicated to combatting separatism*". Nous pouvons nous demander s'il ne devient pas celui qui la fomentera davantage et qui la présentera comme la seule solution valable pour échapper à son type de fédéralisme fait de centralisation et d'étouffement. On ne nie pas toute une nation. Si elle a quelque fibre morale, elle réagit comme tous les vivants dignes de ce nom. Elle refuse la soumission à perpétuité. Elle lève la tête et se prend à goûter le soleil des souverainetés possibles tempérées par les associations inévitables.



Je suis Québécoise

N.d.l.r. : A un récent concours de personnalité, Mademoiselle Geneviève Mercier a été élue Mademoiselle Québec. Elle s'est fait remarquer par son élégance et son charme. Et aussi par un texte qui est un véritable poème : « Je suis Québécoise ». Nos lecteurs aimeront lire ce texte remarquable.

JE SUIS QUEBECOISE...

J'ai souvenance
Des coureurs de bois grisés d'espace
Des draveurs égarés
Que vainement les femmes attendaient :
Des défricheurs à qui la terre résistait,
Des porteurs d'eau résignés,
Des patriotes, triste espoir de liberté ;
De tous ces ancêtres qui ont bûché, sué, peiné,
Qui ont tenu la coupe du temps et du sang.

JE SUIS QUEBECOISE...

Je n'ai pas oublié
Ces beaux dimanches
Alors que mémé me faisait des papillotes
Pour la grand messe,
Le sacristain
Qui avait bu trop de vin,
Le catéchisme et ses péchés mortels,
L'absolution sous condition,
Le carême et toutes ses résolutions,
Le sermon sur l'enfer
Et surtout maman
Qui disait de n'pas trop s'en faire.

JE SUIS QUEBECOISE...

Je pense aux berceaux
Autrefois toujours débordants,
A l'accoucheur qui d'abord sauvait l'enfant,
A l'huile de foie de morue pour grandir,
Au cours classique réservé au plus "smatte"
Pour qu'il devienne curé,
Notaire ou député.

JE SUIS QUEBECOISE...

J'ai connu le "peddleur" voleur
Qui tenait en sa valise
Un monde de merveilles,
Le Survenant...
La messe de minuit qui n'en finissait plus
Et son réveillon tant attendu,
La discussion sur la parenté ;
La partie de sucre à l'eau d'érable
Baptisée au whisky blanc,
La tire sur la neige, les oeufs dans l'sirop.
Puis, la venue des cousins des Etats qui
Nous embrassaient
Et les autres qui n'osaient pas...

JE SUIS QUEBECOISE...

On m'a parlé
Des Rouges et des Bleus
Qui en élections se tournaient le dos
Pendant que le gros gin coulait à flots ;
Des vire capot, des patroneux,
Des télégraphes, des cabaleux
Je suis née
Sous le règne de Duplessis
Et de ses p'tits amis
J'ai grandi
Sous Lesage et son équipe du tonnerre
Qui trop tôt vacille et se perd.
J'ai entendu le "Vive le Québec libre" du
Général
Et j'ai vécu la triste crise d'octobre aux
Soldats de plomb.

JE SUIS QUEBECOISE...

J'écoute, sans trop savoir,
Les longues discussions sur la Constitution,
Les bills qui passent et repassent,
De 85 à 28, en accrochant 63,
Je vois Jean Drapeau, ses Expos,
Caouette et sa machine à "piasses",
Lévesque et ses espoirs,
Bourassa et ses tracas,
De plus, j'aime ce français auquel on tient,
Qu'on le parle mal ou bien.

JE SUIS QUEBECOISE...

J'aime me balader
Le long du fleuve,
Faire le tour de la Gaspésie
Au soleil ou sous la pluie ;
Manger des bleuets au Lac-Saint-Jean,
Ou des fraises à l'île d'Orléans,
Chercher les ponts couverts, les traversiers,
Les croix de chemin,
Les maisons de pierre et les fours à pain.

JE SUIS QUEBECOISE...

Je veux vivre un gand amour
Auprès d'un Québécois tout à moi,
Ensemble nous bâtirons pour nos enfants
Un pays
Où vivront dans l'amour et la dignité
De vrais hommes.

NOUS SOMMES QUEBECOIS...

Ces mêmes souvenirs, ces mêmes soucis,
Ces mêmes espérances, ces mêmes joies
Font de vous et moi
Des Québécois depuis longtemps,
Des Québécois pour tout le temps.

GENEVIEVE MERCIER

LES AMBIGUITES DU MOT "PLURALISME"

N.d.l.r. : Dans la revue Maclean, juillet 1972, (page 31), on rapporte une entrevue de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. On lui demanda son avis sur plusieurs sujets brûlants de l'heure. Puis le reporter attaqua les prises de position de Monseigneur sur les commissions scolaires confessionnelles pour Montréal (Bill 28). Monseigneur donna une réponse éclairante en distinguant les différentes réalités sous le mot "pluralisme". Il corrigea ainsi les intolérances et les étroitesse de ceux qui ne cessent d'invoquer "le pluralisme" pour imposer le conformisme, séculariser les institutions et cachent leur ignorance des réalités sociologiques du peuple québécois. Voici la question et la réponse.

QUESTION : Le rapport Dumont parle du respect que l'Eglise québécoise devrait accentuer à l'endroit d'un certain pluralisme social et sous-entend, à ce propos, que votre position sur la confessionnalité scolaire est en contradiction avec l'approche que devrait avoir la hiérarchie catholique au Québec. Comment résolvez-vous cette contradiction ?

REPONSE : L'explication est la suivante : j'ai souvent insisté auprès de mes interlocuteurs pour qu'ils prennent une photographie exacte du réel.

On affirme que Montréal, la région que touche le bill 28, est un milieu très pluraliste. A partir de cela, on tire des conclusion prématurées

C'est vrai que Montréal comprend des districts très variés mais avec de nombreux quartiers homogènes. Il y a des quartiers qui ont jusqu'à 90 pour cent de Canadiens-Français catholiques, surtout dans l'est de la ville.

Alors le principe qui nous guide est le suivant : nous préconisons des types d'école selon la composition de la population : l'école catholique pour un ensemble de population catholique ; l'école multiconfessionnelle pour un milieu multiconfessionnel.

Mais parce que dans certains secteurs la population est très variée et pluraliste, je trouve que ce n'est pas normal de prétendre que cette formule-là doit être appliquée nécessairement à d'autres milieux de Montréal qui sont très homogènes.

Je crois que le danger là-dedans c'est de penser qu'il n'y a qu'une seule formule que l'on peut appliquer.

Evidemment, quelques uns pourraient dire que les écoles catholiques seraient bien assurées de leur existence même avec des commissions scolaires non-confessionnelles. Mais ces commissions scolaires jouent un rôle prépondérant dans la vie des écoles, quelles soient catholiques ou non.

Quand on fournit les subsides et qu'on détermine la catégorie du personnel, qu'on décide des programmes et des orientations académiques, on a presque le pouvoir de vie ou de mort sur une école.

Il me paraît évident que le réseau qui donne naissance à l'école doit avoir le même caractère que l'école.

UN VOYAGE VRAIMENT PREPARE

Notre Michel Chartrand, produit folklorique bien de chez nous, a décidé d'ajouter un fleuron international à sa boutonnière. Il part donc pour visiter, en trente jours, quatre pays du Moyen-Orient.

Son voyage, et celui de ses compagnons, semble-t-il, est défrayé par la Société pour l'amitié canado-arabe. Sa tournée comprend le Liban, la Syrie, l'Egypte et l'Irak.

Ces quatre pays méritent sûrement d'être visités. Et nous souhaitons bon voyage à tout le groupe. Il est bon que nous entendions parler du monde arabe.

Mais notre Michel sera-t-il un chroniqueur objectif ? Sera-t-il un découvreur de scandales ? Partira-t-il en guerre contre les gouvernements oppressifs ? Contre la dilapidation de l'argent reçu de la vente du pétrole par les dirigeants de certains pays arabes ? Contre l'analphabétisme des masses ? Peut-être.

Pourtant M. Michel Chartrand prend bien soin de nous avertir de ses idées avant même de partir : « Pendant deux semaines, nous allons faire la tournée des camps de réfugiés palestiniens et... nous allons assister à un congrès d'instituteurs à Damas. »

Il ajoute : « Nous rencontrerons des fédayines, des représentants d'Al Fatah et d'autres groupes patriotiques et nous aurons des entretiens avec Yasser Arafat. »

Pour nous enlever toute illusion possible, il continue dans la même veine : « Il y a autre chose, quant à moi. Je veux avoir des preuves personnelles des agressions israéliennes sionistes contre ces peuples infortunés. » Nul doute que M. Chartrand est allé à la bonne porte pour se convaincre des agressions israéliennes ! Les Arabes lui feront ses preuves !

Il a déjà réglé le problème du Prochain-Orient : « Les Juifs commettent des actes d'agression contre les Palestiniens qui ont bien plus droit à la Palestine que des Juifs d'Europe et d'Amérique du Nord qui s'y sont implantés »

Puis le bouquet : « Inutile de le cacher, les Israélites font leur guerre d'agression pour agrandir leur pays et servir les intérêts américains... Je pense que c'est dégoûtant de voir des gens qui ont souffert si longtemps devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. »

Voilà comment on s'instruit en voyageant ! Et le Québec l'entendra sacrer en arabe !

A PROPOS DU CELIBAT ECCLESIASTIQUE

Nos lecteurs seront heureux de lire quelques paragraphes de la lettre écrite par Roger Schutz, prier de la communauté protestante de Taisé, à Paul VI.

"En ce jour, je dis ma gratitude au Christ pour les intuitions de Votre Sainteté au moment où sont publiés les deux textes synodaux.

"Le célibat, folie de l'Évangile pour les hommes et annonce du royaume qui vient, animera l'Église de Dieu dans sa vocation unique à être le sel de la terre. Le célibat n'est certes pas une voie de facilité. Par lui des hommes donnent au Christ toute leur vie sans en réserver une part pour l'avenir. Par lui, ils reçoivent au centuple mais avec des persécutions, vécues en une lutte intérieure pour ceux que Dieu leur confie.

"Loin de contredire la sainteté du mariage chrétien, le célibat stimulera les chrétiens à découvrir ce qui est spécifique dans la vocation du laïc, à savoir un sacerdoce royal déposé en chaque chrétien qui est de vivre le Christ pour les hommes. Ainsi, ces chrétiens porteront plus explicitement en eux une part du ministère commun de l'Église.

"Le document sur la justice est un texte irremplaçable pour nous aider à réfléchir avec beaucoup de jeunes, eux qui cherchent la libération d'une angoisse et d'un pessimisme devenus collectifs dans l'humanité."

DOCUMENT

L'option canadienne pour 1972: unité à travers la diversité

par Roman Rakhmanny⁽¹⁾

A mesure que nous approchons du dernier quart du vingtième siècle, deux tendances deviennent de plus en plus évidentes dans les divers coins du monde. Le nationalisme humain et la diversité socio-politique remplacent respectivement le nationalisme d'État et les concepts impériaux d'unité dans l'uniformité. Le résultat cumulatif de ces deux forces inter-réagissantes se reflète dans l'éveil de minorités aussi bien que dans l'émergence de nations jusqu'ici « invisibles ».

Contrairement à toutes les prédictions des publicistes, des politiciens et des savants, presque toutes les minorités se maintiennent aussi fermement dans cet âge de puissance nucléaire et de voyages spatiaux que dans les siècles précédents moins technologiques. Aujourd'hui, les savants acceptent finalement qu'en dépit de toute la technologie et l'organisation rationnelle que possèdent les États modernes, les conflits dans plusieurs parties du monde sont encore plus « tribaux » qu'idéologiques. C'est pourquoi l'opinion mondiale est forcée de reconnaître, bien qu'avec une certaine répugnance, l'existence de telles minorités « bannies » comme les Tatars de Crimée, les Juifs soviétiques, les Allemands de la Volga, le peuple du Biafra et celui du Bangladesh en même temps que les nationalités plus connues telles que les Byelorusses et les Ukrainiens.

(1) Ce texte est celui d'une conférence prononcée à Montréal, le 10 juin 1972, au Congrès des Ukrainiens sur le thème de « leur intégration aux communautés canadiennes et québécoises ».

Tout en exposant la thèse du multiculturalisme à l'avantage des Ukrainiens, l'exposé est sympathique aux points de vue canadiens-français et québécois. Nous avons dû corriger quelques impropriétés en langue française. N.d.l.r.

Il est certain que les forces de réaction font encore de grosses attaques d'arrière-garde. Elles trouvent leur principal soutien dans l'inertie innée qui fait que la plupart des sociétés dans n'importe quelle région et n'importe quelle époque retiennent et s'opposent à la progression de l'âge moderne. C'est pourquoi l'idée de James A. Froude selon laquelle « la majorité a le droit naturel de gouverner » et « la minorité a le droit d'être gouvernée », survit encore dans la plupart des sociétés. Cette idée est généralement accompagnée et soutenue par une pratique prédominante pseudo-savante de la plupart des groupes ethno-culturels de se décrire en termes universalistes tout en réduisant « l'ethnicité » à un terme descriptif limité aux minorités et aux irrégularités, c'est à dire, des *déviations de la norme* ⁽¹⁾.

Heureusement, les idées nouvelles (comme celles qu'a trouvées l'original économiste Keynes) ont l'habitude étrange et bienveillante de se répandre par osmose — la tendance des fluides de traverser les partitions poreuses et de se diffuser l'un dans l'autre ; dans notre cas, les deux liquides sont les deux courants différents de la pensée humaine. Si de telles idées contiennent la substance vitale, elles finissent par inséminer l'esprit humain et par encourager une société à se libérer de ses concepts démodés.

Nous sommes témoins de tels processus dans plusieurs régions du monde où les groupes ethniques et d'autres minorités sont devenus remarquables, respectables, et acceptables. Quelques-uns de ces groupes sont bien en train de s'affirmer comme égaux parmi les nationalités majoritaires.

Les gens de civilisation ukrainienne sont en plein dans cette confrontation des deux camps — celui du progrès et celui de la réaction — aussi bien en Ukraine que dans les pays où ils se sont établis. Pour eux, il n'y a rien de nouveau dans ce processus, puisqu'ils étaient engagés

(1) Quand j'emploie le terme « ethnique », ici, je me réfère à une nationalité dans le sens employé de plus en plus par les sociologues.

dans une lutte pour leur identité depuis presque deux siècles.

Mais il y a quelque chose d'essentiellement nouveau et de vraiment très encourageant : une situation extraordinairement favorable pour tous ceux qui s'intéressent à un concept plus humain de relations inter-ethniques ; cette évolution se fait principalement ici au Canada. Cette confédération, composée d'entités diverses ethno-culturelles, s'efforce d'atteindre deux buts à la fois : établir une société harmonieuse multiculturelle qui dans tout le Canada serait unifiée malgré la diversité de la démographie de ce pays et, ce faisant, faire sa propre marque sur l'humanité environnante dans laquelle la lutte pour les droits humains est encore loin d'être gagnée.

Dans ce double effort les Ukrainiens-Canadiens sont certainement plus que spectateurs. Beaucoup de gens sont tentés par des désirs qui ralentissent le pas. Pour citer le premier ministre Pierre Trudeau, il y a ce désir « soit d'abandonner le passé, soit de résister fermement à tout ce qui est non-familier. » Tandis que l'une ou l'autre voie serait désastreuse pour n'importe quelle société, la troisième option est encore plus périlleuse à cause de sa facilité superficielle : c'est de rester confortablement inerte dans la position occupée depuis longtemps ou gagnée par la seule inertie du traditionalisme négatif par le groupe de citoyens.

Bien entendu, aucun d'entre nous ne veut devenir à ce point « fossile » comme ceux qui ont simplement choisi de s'asseoir sur leur héritage. Nous ne voulons pas non plus, nous opposer aux nouvelles tendances constructives ou rester satisfaits du passé qui nous est encore présenté comme la seule solution favorable aux complexités de la vie sur le continent nord-américain.

Quel est alors, le passé dans notre cas — le cas de citoyens canadiens, en même temps résidents du Québec ?

Essentiellement ce passé est l'image fanée du Canada qui consiste uniquement en institutions britanni-

ques, avec l'élément anglo-saxon dominant les scènes politiques, culturelles et économiques de la vie de la population ; une approche individualiste et puritaine des croyances, et une politique d'immigration taillée dans le principe de « la sélection naturelle des immigrants de mêmes qualités ».

Un tel concept du Canada, heureusement contesté par autant de citoyens qui le chérissent, encourage encore les Canadiens d'origine anglaise à considérer la population du Canada comme si elle était composée de deux groupes inégaux de citoyens : les Canadiens et les « ethnique ». De même, un immigrant scandinave se considère et est vu par le groupe de la majorité comme un citoyen régulier sans marque ethnique. Un Ukrainien, Polonais, Slovaque Canadien demeure un « ethnique » bien qu'issu de parents nés au Canada.

Il est évident qu'une continuation de la croyance que l'ethnicité est plus la « déviation de la norme » que la nationalité distinctive, ne ferait que renforcer les barrières psychologiques qui divisent les deux factions de citoyens canadiens. Ces barrières sont ressenties comme des signes visibles de la discrimination surtout aujourd'hui que les Ukrainiens-Canadiens par exemple, sont dans une proportion de plus de 80% nés au Canada et se rendent compte du fait que des milliers de leurs parents se sont battus dans les deux guerres mondiales pour les intérêts du Canada, leur pays natal.

Ainsi, c'est presque une vérité que de dire qu'il y a eu une nécessité urgente pour un nouveau concept du canadianisme, lequel concept se manifesterait par une nouvelle sensibilité de la part de chaque Canadien concernant son propre héritage ethnoculturel. Néanmoins, il est utile de réaffirmer encore une fois certaines vérités évidentes.

D'abord, tous les Canadiens sont des immigrants ou des descendants d'immigrants.

Tandis que nous accordons le titre de Canadiens indigènes aux Eskimos et aux Indiens, ceci uniquement

parce que nous reconnaissons que ces peuples ont été les premiers habitants de ce continent. Mais être un authentique Canadien indigène dans le sens contemporain du mot exige beaucoup plus que le fait d'être nomade ou établi dans un territoire donné. Il est essentiel pour le peuple de faire un effort conscient afin d'acquérir et de développer leur propre identité socio-politique sous le nom donné et dans leurs propres institutions culturelles et économiques. Dans cette ligne d'idées, les Canadiens-Français seuls ont le droit justifié de se nommer une « nation » distincte, dans le sens français ou européen du terme.

Deuxièmement, la plupart des Canadiens sont les descendants d'immigrants, qui à un certain moment de leur histoire ont été des minorités soit défaites, soit opprimées.

Bon nombre d'habitants des provinces Maritimes et de l'Ontario descendent des Loyalistes du Royaume-Uni qui ont été expulsés des colonies américaines lorsque celles-ci avaient choisi de se séparer de la Grande-Bretagne. Les Canadiens-Français, soumis par les Britanniques, se sont trouvés eux-mêmes en position de minorité. Les Ukrainiens sont venus au Canada afin de trouver la liberté qu'ils n'avaient pas dans leur propre pays sous la domination austro-hongroise et russe. Il en est de même pour les Polonais qui cherchaient eux aussi des conditions de vie plus humaines pour les mêmes raisons. Les Germanophones et les Russes non-conformistes cherchaient un lieu où ils pouvaient sans aucune intervention de l'État faire profession de leurs croyances.

Notre conclusion est alors aussi évidente que les deux prémisses. Il n'y a presque pas de raison valable pour s'accrocher aujourd'hui au vieux concept du Canada comme il a été formé sous l'influence du concept politique britannique selon lequel l'État et la nation étaient des termes interchangeables. Il ne faut pas oublier que le concept était renforcé ici par les idées de « melting pot » importées des États-Unis, précisément le pays d'où

de futurs Canadiens se sont évadés à cause de ses pratiques croissantes d'assimilation.

Mais étant réalistes, comme nous nous efforçons de l'être, nous devons aussi nous rendre compte de deux facteurs importants qui continuent à favoriser le maintien de ce concept dans l'esprit de nos concitoyens de la majorité.

Pour commencer, il y a la géographie.

Les distances et le climat créent des régions et l'esprit régional. Le régionalisme des habitants de la Colombie britannique est facile à reconnaître et à comprendre. L'existence des autres enclaves régionales — telles que le Toronto anglo-saxon ou le sud-ouest de l'Ontario — peut échapper à l'attention de nombreux Canadiens. Cependant, la pensée régionale est aussi vivante là qu'elle l'était il y a 50 ans malgré l'afflux des immigrants européens et des autres. D'ailleurs, divers groupes de notre population dans une même province peuvent vivre séparés des autres par les différences de race, d'origine, de religion, de traditions culturelles et politiques et même du « standing » socio-économique.

En conséquence, le Canada de 1970 ressemble encore à l'archipel pittoresque formé d'îlots humains qui existent dans des solitudes qui se suffisent à elles-mêmes. Par nécessité, les autorités fédérales de plus en plus jouent le rôle de capitaine qui fait des efforts pour tenir ouvertes les voies de communication entre elles et encourager ceux qui paraissent ou se sentent victimes de discrimination au moyen de visites régulières de ces îlots divers. Il faut admettre qu'actuellement de plus en plus de contacts mutuels et d'informations atteignent ces communautés grâce aux systèmes modernisés de notre gouvernement et à l'existence développée des médias d'information.

Néanmoins, ces macro - et micro-sociétés retiennent une grande partie de leur caractère insulaire quel que soit leur nom - qu'elles soient canadiennes-britanni-

ques, canadiennes-françaises ou « autres ». De ce fait, M. Trudeau n'a pas du tout exagéré en disant récemment à Toronto :

« Dans cet âge d'instruction universelle, de communicateurs professionnels et de l'efficacité électronique, un Canadien habitant à Nanaimo, B.C., comprend moins ses concitoyens de Sherbrooke, Qué., qu'un Spartiate les événements à Carthage. »

Si c'est vrai, comme je le crois, alors en comparaison, combien moins un Canadien d'origine britannique ou française connaît-il ses concitoyens d'origine ukrainienne, polonaise, tchèque, grecque, italienne ou serbe, même s'ils habitent dans la même ville ?

Ce régionalisme, dans le sens géographique et psychologique, est devenu régulièrement de plus en plus intense avec la constitution, en quelque sorte statique du Canada, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il s'agit dans son essence de droits de groupes plutôt que de droits d'individus et de leurs droits humains.

En disant ceci, je ne veux pas dire qu'il faut blâmer les Pères de la Confédération pour ne pas avoir prévu la structure démographique complexe que le Canada aurait un siècle plus tard. Les immigrants et leurs descendants ukrainiens en particulier s'abstiendraient de poser une telle accusation, pour la simple raison que c'est sous les conditions de cette « constitution statique » que le Canada leur a donné une plus grande chance de vivre dans la liberté et la dignité qu'ils auraient eue sur leur propre territoire ukrainien, sous n'importe quel régime étranger.

Mais le fait reste que les besoins actuels de la population canadienne, telle qu'elle a évolué depuis le siècle dernier, sont essentiellement différents de ceux de 1867. Partout se produit le sentiment qu'un élément important manque dans notre système constitutionnel et dans notre infrastructure socio-politique à cause de cette différence. Ce qui manque, c'est un accent délibéré sur les droits d'un citoyen sans égard à son passé ethnoculturel, avec

des garanties écrites pour cela et une acceptation en pratique pour la majorité — l'emploi libre qu'il puisse faire de la totalité de ses possibilités pour devenir une personne complète dans une communauté de citoyens égaux.

Il y a un sens plus pratique qu'il ne semble à cette constatation. Ce postulat est fermement enraciné dans un facteur de vie, redécouvert récemment par les sciences sociales. Il semble que « l'homme n'a d'autres moyens de faire face à la réalité dans laquelle il se trouve, que de la différencier. Ainsi, d'après un sociologue, le Professeur Harold Isaacs, l'identité fondamentale du groupe « n'est pas simplement en relation avec un besoin d'être spécial, unique ou différent des autres ; mais elle est fondamentale au sens d'*appartenance* d'un individu et au niveau de son respect de soi ». Des travaux de linguistes et d'anthropologues aussi connus que Naom Chomsky et Claude Lévi-Strauss, dans cet ordre, concluent que la diversité est certainement « structurée » dans l'expérience humaine elle-même. »

Dans ce cas, n'importe quel concept d'unité dans l'uniformité (c'est-à-dire, dans l'assimilation négative) est une proposition coûteuse à toute société multiethnique. Tout effort pour détruire la diversité mène au linguicide et souvent au génocide, et par la suite à l'appauvrissement de l'humanité elle-même. Ainsi les mots poétiques bien connus de John Donne, du 17^e siècle, ont pris aujourd'hui un sens nouveau et moderne : « La mort de quelqu'un me diminue, car je suis engagé dans l'humanité. Alors ne cherche jamais à savoir pour qui sonne le glas. Il sonne pour toi. »

Il est à regretter alors, que l'idée de « l'unité dans l'uniformité » soit encore acceptée de façon générale par les Canadiens. Pour un éditorialiste de la côte de l'Ouest, « un canadianisme pur, franc et inadulté » semble être encore supérieur à tout multiculturalisme même si ce dernier peut donner une position plus digne à chaque citoyen quelques soient ses origines ethnoculturelles. Dernièrement, le *Globe and Mail* a commenté la protestation du

vice-président de la commission scolaire Etobicoke de Toronto contre la décision de la commission de permettre l'enseignement d'un cours en ukrainien au Collège Royal York. Ce fonctionnaire constatait : « Si un groupe ethnique reçoit l'enseignement dans sa langue, il n'y aura pas moyen de dire non aux autres. »

Cet éducateur s'accroche encore à l'idée de l'uniformité forcée comme ses prédécesseurs l'ont fait en face de la langue et de la culture françaises au Canada il y a dix ans ou plus.

Les deux exemples cités parmi plusieurs autres illustrent l'ambivalence de la majorité anglophone qui vante les valeurs des droits humains le Jour des Nations-Unies et qui demandent qu'on accorde le développement culturel sans obstacles à toute minorité des autres pays mais qui eux-mêmes sont déchirés par des doutes et des inquiétudes quand des droits pareils sont demandés par leurs propres concitoyens.

Bien qu'instruits dans plusieurs autres aspects, les journaux canadiens anglophones, ne se donneraient pas la peine de citer des commentaires qui se trouvent dans les journaux ukrainiens, polonais, allemands, ou italiens, ici même, si ces derniers pouvaient raisonnablement commenter les questions essentielles de tout le Canada ou des provinces. La langue n'est pas le seul obstacle qui les retient ; c'est plutôt la croyance que la presse ethnique est « une déviation de la norme » qui, de toute façon, disparaîtra bientôt. C'est possible qu'elle cessera d'exister un jour, comme l'espèrent de temps en temps des entreprises de journaux anglophones. Mais actuellement, la presse ethnique représente une partie vitale, nombreuse et active de l'opinion publique canadienne.

En ce qui concerne les autres média, ils semblent être en opposition avec la recommandation de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, que les groupes ethniques aient l'occasion de produire et de recevoir des programmes dans leur propre langue avec les moyens techniques modernes.

En théorie, alors, le Canada a rejeté le concept américain du « melting pot » il y a longtemps. Mais en pratique, la pression vers le conformisme est bien forte et la survie des autres cultures est mise en question.

Alors le désir ardent des garanties constitutionnelles et de la reconnaissance publique, par les immigrants et leurs descendants, est ressenti avec une grande peine. C'est la cause de cas nombreux du renoncement à leur ethnicité de la part des enfants des immigrants dans leurs années formatives. C'est alors qu'ils ressentent des frustrations ayant réalisé leur propre ambivalence dans l'âge adulte. C'est alors qu'il y a de nombreux cas frappants de retours éventuels aux « racines ethniques » dans l'âge avancé ou dans les deuxièmes et troisièmes générations. Tout ceci se combine pour produire une citoyenneté instable, une sorte d' « âmes mortes » qui portent leur document de citoyenneté dans leurs poches, mais qui sont toujours prêts à l'échanger pour celui d'un autre pays aussitôt que l'occasion se présente.

Evidemment, quelque chose doit être fait, et rapidement, s'il faut arrêter l'érosion de la citoyenneté canadienne. Ayant entendu les voix des jeunes qui criaient pour ce changement, le Parlement a effectué uniformément au moins en principe, la politique du multiculturalisme proposée par le gouvernement Trudeau, le 8 octobre 1971.

Depuis ce temps, nous avons beaucoup lu et entendu sur cette politique, ses avantages et ses insuffisances. Le point de vue ukrainien-canadien a été présenté, dans sa variété naturelle, par un bon nombre d'auteurs et d'organisations incluant les étudiants. Pour nos intentions ici, je dois dire ceci brièvement :

Malgré toutes ces insuffisances et limitations temporaires relevées par nos critiques, la politique représente un pas important en avant sur la route vers une citoyenneté canadienne qui a un visage plus humain. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les Canadiens au-

tres que les Anglais et les Français sont reconnus officiellement comme des êtres humains dont le passé culturel est aussi valable que celui des deux « nations fondatrices »; et à cause de cela, leur développement culturel mérite un appui légitime du trésor de ce pays.

Aussi modeste qu'elle soit, cette aide comprend beaucoup plus que le montant actuel de l'argent voué aux projets ethnoculturels. En effet, il est une reconnaissance de la diversité elle-même qui existe dans notre milieu malgré les pressions vers le conformisme de l'économie et de la technologie moderne. Il aide aussi à revendiquer la foi que nos ancêtres mettaient dans ce pays dans lequel ils espéraient trouver la liberté personnelle et une vie de prospérité dans la dignité. Ces espoirs incluaient, bien sûr, le droit d'enseigner leur langue à leurs enfants, avec l'aide dans les mesures administratives et financières de la province donnée, comme c'était le cas du Manitoba jusqu'en 1916.

On peut imaginer le sentiment de frustration de la part de ces peuples en voyant leurs espoirs anéantis. Cette dissipation est derrière la sensibilité extrêmement aiguë des « ethniques » à tout signe de reconnaissance ou de rejet de leurs racines culturelles et de leurs accomplissements de la part de la majorité. Le sentiment d'infériorité acquis dans ce processus pénible par les descendants de ces immigrants est responsable de l'abattement ressenti par plusieurs d'entre eux et des demandes parfois exagérées, de reconnaissance en mots et en actions comme citoyens à part entière.

Ces sentiments et demandes intriguent souvent la majorité anglo-saxonne, comme ils intrigueraient d'ailleurs toute majorité dominante dans n'importe quel pays. Il serait bénéfique d'instaurer une politique de multiculturalisme même si elle ne servait qu'à libérer ces peuples comme êtres humains de leur sentiment d'infériorité. Une telle politique est preuve manifeste du caractère changeant de la citoyenneté canadienne en accord avec le temps changeant. De cette façon, une issue pourrait être

apportée à la division des citoyens du Canada en deux classes les véritables Canadiens et les ethniques. Pourvu que les mots de la politique soient traduits en actions et qu'ils trouvent leur reflet dans les exigences de la citoyenneté canadienne, dans le droit de vote et d'élection, dans les pratiques du recensement, dans l'emploi au service social, etc.

Vu sous cet angle, la politique du multiculturalisme devrait être instrumentale dans le changement de la disposition prédominante entre les deux majorités. Jusqu'à présent, cependant, les deux opinions publiques — française et anglaise — regardent la politique du multiculturalisme en quelque sorte de travers, pour des raisons différentes.

La majorité anglaise voit la politique du multiculturalisme comme simplement une autre manoeuvre du parti qui veut rester au pouvoir. En plus, il y a un sentiment latent de sous-estimer les peuples des dites cultures étrangères. Ainsi, la majorité refuse tout simplement de discuter la question du multiculturalisme de façon sérieuse et le traite comme non-existante ou du moins mineure.

La majorité francophone est remplie de peur que l'élément anglophone prenne le dessus dans cette confédération double, en nombre et en politique, sur l'élément français au moyen des « ethniques achetés ».

Aucune de ces objections ne devrait être sous-estimée par nous, car les deux reposent sur les expériences du passé et sur l'ambivalence de la politique du Canada. Les votants ethniques étaient apaisés d'une façon ou d'une autre à chaque élection, et pas seulement dans ce pays. Les Canadiens-Français étaient balancés et contenus au moyen de l'aide des immigrants — ceux « semblables à la lignée de base » et ceux des autres nationalités. Les statistiques les plus récentes du recensement de 1971 impliquent que le nombre de francophones a diminué même dans la province de Québec. Aussi petite qu'elle soit, la diminution intensifie l'inquiétude du public

canadien-français en ce qui concerne leurs chances de survivre dans l'océan anglophone de l'Amérique du Nord.

Ce sont les faits de la vie dont les Ukrainiens-Canadiens doivent se rendre compte afin de pouvoir agir raisonnablement et pratiquement vers l'atteinte de l'objectif qu'ils se sont donné et qui est considéré comme désirable par le gouvernement canadien aussi.

Certainement il existe une somme considérable de bonne volonté dans les cercles gouvernementaux vers la recherche d'une solution satisfaisante aux problèmes multi-ethniques du Canada. Quelque compréhension ne manque pas non plus dans les secteurs bien renseignés des deux majorités. Mais ces secteurs sont encore trop faibles pour pouvoir soulever l'opinion publique. Voilà pourquoi beaucoup dépendra de l'emploi du plan initial de la politique de multiculturalisme fait par les groupes de troisième langue, et du degré où ils pourront l'amplifier et l'améliorer.

Bon nombre de travaux au sujet du multiculturalisme de la part des auteurs ukrainiens-canadiens — et surtout les essais élaborés du Sénateur Paul Yuzyk, du Professeur J. Rudnycky et du Professeur M. R. Lupul — ont déjà aidé à cette fin. Sans préjugés sur les demandes légitimes exprimées dans ces travaux, je suis quelque peu inquiet quant à un aspect latent en eux : une dépendance beaucoup trop grande, et la foi dans un changement d'un décret gouvernemental. Ils semblent croire uniquement en un changement d'en haut.

Notre système démocratique et l'âge dans lequel nous vivons, demandent de fortes et d'heureuses initiatives d'en bas. L'Ukrainien-Canadien moyen doit se rendre compte du fait que le changement désiré doit venir premièrement de sa propre participation directe dans chaque secteur de la vie de ce pays, et même dans la compétition directe avec les autres concitoyens. Aucun décret gouvernemental, aucune législation parlementaire et aucune garantie constitutionnelle ne suffira à sauver notre groupe ethno-culturel de l'extinction s'il n'y a pas

assez de participation de la part des jeunes gens dans la cause ukrainienne-canadienne. Nous devons faire sentir notre présence dans les partis politiques, dans les entreprises économiques et culturelles et dans les milieux de pensée et d'action aux niveaux fédéral et provinciaux.

C'est là que réside la véritable signification d'un article comme le nôtre. Il doit nous aider à nous préparer pour une telle action d'en bas sans nous limiter à nos demandes et propositions légitimes pour l'action, aux autorités provinciales et fédérales. Mais ceci comprend encore beaucoup de recherche spirituelle y inclus la destruction de nos concepts et préjugés arriérés pour l'acquisition qui accompagne de nouvelles idées et de nouveaux progrès.

La réalisation du fait que nos demandes d'être reconnus comme une minorité valable est basés sur les besoins de la nature humaine, compris et acceptés par la recherche érudite récente, est d'une importance capitale. Ces demandes sont nécessaires, dignes et légitimes parce qu'elles sont des preuves — souvent les seules preuves possibles — qu'un certain groupe ethnoculturel refuse de commettre un suicide de masse volontairement.

Ce fait explique que nos aspirations à être différents de façon humaine n'est pas qu'un sentiment cher aux vieux immigrants. Ce n'est pas non plus la pensée d'un peuple ambitieux qui n'est pas capable de s'intégrer dans la société développée moderne, comme il est souvent clamé par les orateurs de divers États centralisateurs. Non, nous nous sommes intégrés dans ce pays depuis plus d'un demi-siècle, et même peut-être plus sincèrement que plusieurs immigrants des Iles britanniques. Plusieurs de nos prédécesseurs ont développé le Canada dans les régions où ce pays n'existait que de nom.

Par conséquent, les Ukrainiens-Canadiens (aux niveaux individuels et collectifs) doivent retrouver leur propre valeur en se purifiant de leur réceptivité inutile aux idées d'assimilation négative. Bon nombre d'Ukrainiens, de Polonais, de Slovaques, d'Italiens se sont perdus par-

ce qu'ils se sont soumis aux tentations de la pseudo-universalité et aux pressions de ceux qui évoquaient l'argument de pseudo-sagesse qu'un immigrant doit sacrifier sa propre identité à la majorité qui l'entoure. Bon nombre d'âmes mortes ont été ainsi manufacturées dans ce pays même, pendant la période de politique d'immigration officielle basée sur l'assimilation négative. Mais ni le Canada, ni le Québec ne pourraient jamais profiter de tels citoyens, en particulier dans l'ère de réveil de minorités et de nationalités invisibles.

Pour atteindre un niveau de citoyenneté canadienne plus élevé — la citoyenneté à visage plus humain — nous devons nous-mêmes sauvegarder et développer nos facilités d'éducation ethno-culturelle, nos organisations volontaires, nos églises, nos réunions et coutumes traditionnelles, aussi bien que notre presse. Ces institutions doivent regagner leur place légitime dans nos esprits, comme des instruments utiles et honorables de l'expression propre humaine. Il est à regretter qu'ils ont trop souvent été les cibles de commentaires sarcastiques pour ces cyniques parmi nous qui ont été pénétrés par les pratiques d'assimilation. Même le terme « ghetto ethnique culturel » doit être ré-établi pour exprimer ce qu'il est véritablement : le terrain fertile pour la culture des individus sains qui, dans leur maturité, ne chercheront pas les psychiatres comme le font les âmes mortes. Dans ce cas, nos intellectuels ont beaucoup à repenser.

Nous devons dire ceci aux timides qui chancellent sous le poids de l'argument qu'une telle amorce créera une nouvelle Tour de Babel ici : au contraire, en donnant à chaque citoyen autant de souveraineté dans son développement culturel-linguistique qu'il en a raisonnablement besoin, nous ouvrirons la plupart des clôtures qui ont été érigées autour de chaque minorité précisément à cause du manque d'une véritable égalité culturelle parmi nos citoyens. Dans de nouvelles conditions qui sont créées actuellement avec la subvention gouvernementale (fédérale et de quelques gouvernements provinciaux) un individu de chaque culture doit se sentir libre de nager

vers une autre île culturelle sans l'inquiétude de trahir son propre groupe. Il pourra alors revenir à son groupe n'importe quand pour des activités constructives, sans être considéré par la majorité comme quelqu'un qui descend d'un piédestal.

Il y a aussi un aspect économique inclus dans le concept puisque cet abord créerait de nouvelles occasions de travail pour les jeunes dans leurs propres communautés ouvertes ethnoculturelles. Celles-ci sont, en effet, des microcosmes culturels et économiques développés qui sont capables de soutenir un bon nombre de travailleurs sociaux bien éduqués et doués, de professeurs, de bibliothécaires, d'organiseurs, d'artistes, d'éditeurs, de spécialistes de radio et de télévision. Jusqu'à présent, la flétrissure d'infériorité, attachée à chaque groupe ethnique par la société de majorité, aussi bien que par les groupes ethniques eux-mêmes, a tendance d'empêcher un grand nombre de jeunes à participer en tous temps dans leurs institutions et leurs entreprises ethniques. Le statut retrouvé par l'ethnicité même devrait encourager les jeunes à s'engager dans les domaines dans lesquels ils se seraient toujours capables d'exceller et de s'améliorer.

Les chefs canadiens fédéraux et quelques chefs provinciaux ont déjà contribué à la création des conditions précédentes qui mènent à une telle participation complète de tous les citoyens dans la vie de cette nation comme des égaux respectés mutuellement. Le rapport de la commission spéciale conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes sur la constitution du Canada recommande spécifiquement qu'une « nouvelle constitution doit reconnaître dans le préambule que le Canada est un pays multiculturel plutôt que bi-culturel ou uni-culturel ». Les troisièmes langues du Canada doivent être reconnues, provincialement aussi bien que par une garantie fédérale, sous forme de « provision dans la Constitution pour leur donner une existence méritée comme un des éléments qui constituent l'aspect linguistique et ethnique de notre pays ».

Ces recommandations qui, avec la politique officielle de multiculturalisme, se basent sur le rapport de la commission B et B (vol. 4), doivent encourager l'opinion publique des deux majorités à repenser le désir d'uniformité. Mais le poids de ce changement, je crains, tombera encore sur les minorités ethnoculturelles elles-mêmes, surtout aux niveaux provinciaux. Là, dans chaque province, nos intérêts sont affectés de façon plus directe et plus constante que dans l'étendue fédérale du gouvernement. Là nous devons présenter des programmes d'action positive, nous devons faire sentir notre présence.

Ceci exige au moins deux idées fondamentales pour diriger notre pensée.

D'abord, nos propres aspirations et demandes doivent faire partie des mêmes aspirations et demandes que tous les autres groupes ethnoculturels. Leurs racines doivent être enfoncées dans le principe de droits humains de chaque groupe sans tenir compte de leur taille. Par conséquent, il sera à conseiller de ne pas trop s'en faire à propos du nombre des Ukrainiens-Canadiens comme facteur qui leur mériterait une considération spéciale dans l'encadrement du multiculturalisme. Même s'il n'y avait que 500 Ukrainiens-Canadiens, au lieu de 500,000 ils auraient, et auraient dû demander la même reconnaissance que tout autre groupe plus grand. Puisqu'ils sentiraient les mêmes besoins de droits humains et de garanties constitutionnelles, et puisqu'ils auraient les mêmes aspirations d'égalité avec les citoyens de la majorité qu'ils ont aujourd'hui comme l'un des plus grands groupes ethnoculturels.

Ceci veut dire que nous devons prêter notre appui non-qualifié aux aspirations de chaque groupe de minorité dans ce pays quelle que soit son importance statistique.

Deuxièmement, nous devons acquérir — et démontrer — une compréhension sincère de la situation dans laquelle se trouvent nos groupes de majorité. Nous devons contribuer à la solution de leurs problèmes et comment

atteindre leurs buts parce que nous sommes engagés aussi dans leurs destins.

Cette proposition nous ramène à une question décisive et quelque peu négligée des Ukrainiens-Canadiens vis-à-vis le facteur français dans l'ensemble du Canada et au Québec en particulier. Dans chacun des deux groupes il existe plusieurs idées préconçues de l'un à propos de l'autre, et quelques préjugés ne manquent pas non plus. La plupart de ceux-là sont destructifs pour la coopération et ne font aucunement justice aux meilleures qualités de chaque groupe et de leurs membres individuels. Sans entrer dans les détails, qui pourraient et devraient être traités dans un autre forum, je préfère vous confronter avec une question kiplingienne. Dans son poème bien connu "*The English Flag*" (Le Drapeau anglais), R. Kipling écrit : « Et que sauraient-ils de l'Angleterre ceux qui ne connaissent que l'Angleterre ? »

Appliquée à notre propre situation, ce vers pourrait se lire alors : « Et que sauraient-ils de l'Ukraine ceux qui ne connaissent que l'Ukraine ? »

Si nous insistons à ne nous préoccuper, comme nous le faisons d'ailleurs, que du problème ukrainien, nous ne pourrions jamais saisir la complexité du problème de nos voisins. Et plus souvent que nous le pensons, nous passons à côté de points essentiels parce que nos propres problèmes nous paraissent tellement grands à nos yeux — souvent sans rapport avec la réalité autour de nous. Tandis que la société majoritaire perd dans cette situation la perte des bonnes relations crée un malaise. Le problème ukrainien-canadien aurait pu être différent du contexte actuel, par nos pratiques et attitudes d'isolation.

Si nous désirons améliorer notre propre situation, et si nous désirons mettre nos relations avec les Canadiens-Français sur un niveau pratique, nous devons nous rappeler des faits de base concernant le rôle des concitoyens francophones.

Pour commencer disons-nous donc : grâce à Dieu il y a des citoyens qui se nomment Canadiens-Français.

Sans eux, et sans leur problème de la sauvegarde de leur identité linguistique et culturelle, le groupe ukrainien ou n'importe quel autre groupe ethno-culturel au Canada serait en face de difficultés insurmontables à la survie sous les conditions de vie dans l'Amérique du Nord anglophone. Grâce à l'assertion réussite de la part des Canadiens-Français, cette Confédération est sur le chemin de devenir un pays bilingue en pratique, et un concept de société multiculturelle a commencé à évoluer aussi.

Un autre fait, souvent oublié par les Canadiens-Français eux-mêmes, c'est que c'étaient les Français qui ont frayé le chemin de l'éducation dans chaque province — de Terre-Neuve jusqu'à la Colombie Britannique. Logiquement, on doit s'attendre à un esprit ouvert de la part de nos concitoyens francophones contemporains pour jeter des ponts entre les divers micro-mondes de ce pays au moyen de leurs facilités de langage et de l'éducation, pour correspondre d'une façon progressive à la nouvelle face démographique de la Confédération.

Mais surtout, les Ukrainiens-Canadiens doivent reconnaître le fait que les Canadiens-Français ne sont pas pareils aux autres groupes ethnoculturels de la population du Canada, soit Anglais, Ecossois, Irlandais, Ukrainiens, Italiens ou autres. D'ailleurs le Québec n'est pas une province comme toutes les autres.

Ceci veut dire que nous devons reconnaître en pratique actuellement ce que nous avons toujours su être la vérité dans nos coeurs — c'est que les Canadiens-Français sont un peuple distinct qui a sa propre langue et une culture viable qu'il pratique dans la vie quotidienne et non seulement dans les lettres et dans le divertissement. Cette province a une population de 80% de majorité canadienne-française qui élit ses propres législateurs administrateurs d'entre ses propres systèmes constitutionnels et judiciaires ; et qui possède ses propres caractéristiques économiques. Mais le plus important encore, c'est que les Canadiens-Français qui vivent au Québec, possèdent l'unité de raison d'être interne, et le sens de

leur passé et présent communs qui sont requis par tout peuple qui désire être connu comme une nation distincte. Alors, tout en acceptant le bilinguisme en affaires fédérales nous devons soutenir la demande que le français doit être la langue fondamentale de travail au Québec.

Ce n'est qu'en reconnaissant ces faits, que nous pouvons espérer recevoir une reconnaissance parallèle d'une vérité semblable socio-politique par les Canadiens-Français et par les Québécois en particulier : que notre groupe ethnoculturel (ou tout autre) possède une connaissance de soi semblable et qu'elle est véritablement une micro-nationalité même si elle ne possède pas son propre territoire, ses propres institutions légales ou les deux. Comme le professeur Arthur Lermer de l'Université Sir George Williams l'a déjà démontré dans son article (*The Gazette*, le 22 avril, 1972), il existe un besoin d'accepter la définition d'une nation partout dans le monde telle qu'elle a été formulée par les sociologues de l'est de l'Europe il y a 70 ans plutôt que de continuer d'employer celle des sociologues d'origine anglo-saxonne.

Se basant sur ces faits et propositions, tournons-nous donc vers nos concitoyens francophones et disons : nous comprenons votre lutte pour la sauvegarde de votre langue et de votre culture. Nous sommes capables de saisir les nuances de cette question parce que nous-autres, nous sommes engagés dans une lutte semblable depuis déjà deux siècles. Aussi différents qu'ils soient, les cas ukrainien et québécois portent encore assez de ressemblance pour faire jaillir la sympathie sincère et l'appui actif à votre cause de la part de notre peuple.

En même temps, nous nous attendons à ce que les concitoyens francophones comprennent et apprécient les motivations de la communauté ukrainienne ici ou ailleurs. Les citoyens canadiens de langue ukrainienne s'efforcent de sauvegarder et de développer leur héritage ethnoculturel sans intention et sans causer de dommage à l'héritage français. Il y a des motifs justes et raisonnables derrière cet effort. D'abord, les Ukrainiens sont des indivi-

dus, tout comme les Canadiens-Français, qui veulent se sentir et être des êtres humains complets. Cette aspiration ne peut être réalisée qu'avec l'aide de leurs propres traditions ethnoculturelles. Deuxièmement, les Ukrainiens-Canadiens sauvegardent leur langue et leur culture aussi dans l'intérêt de la civilisation ukrainienne telle quelle, ils veulent fortifier le facteur ukrainien dans l'esprit collectif de l'homme contemporain.

Dans ce respect, le cas ukrainien de l'identité ethnoculturelle est beaucoup plus difficile que celui des Canadiens-Français, quoique celui-ci soit bien difficile. Les Ukrainiens ont été privés, depuis plusieurs décades, même du droit de se nommer Ukrainiens. Même au Canada, le terme a été introduit officiellement (par le ministre de l'Immigration J. Pickersgill du gouvernement fédéral) aussi tard que mai 1955, et seulement après des pressions prolongées de la part de toutes les organisations ukrainiennes-canadiennes.

La politique officielle de la russification dans l'Union soviétique menace même la nationalité ukrainienne de 40 millions avec le linguicide et le génocide culturel. Des centaines d'intellectuels ukrainiens, professionnels, paysans et travailleurs ont été récemment placés derrière les barreaux de prisons dans l'Union soviétique seulement parce qu'ils ont affronté le Kremlin qui prive le peuple ukrainien de ses droits d'homme sur sa propre terre. Malheureusement, plusieurs institutions savantes et les média dans l'Ouest ont tendance à favoriser la politique qui réprime les Ukrainiens dans la norme d'uniformité russe.

En prenant le parti de la civilisation ukrainienne, comme partie de leur personnalité ethnoculturelle, les Ukrainiens-Canadiens prennent le parti en même temps, de la survivance d'une partie de l'humanité de la même façon que les Canadiens-Francophones le font, de leur propre manière et pour leurs propres gens.

Ainsi, il sera assez juste de poser la question kiplin-

gienne à nos concitoyens francophones aussi : « Et que sauraient-ils du Québec ceux qui ne connaissent que le Québec ? »

Une préoccupation de sa propre cause peut mener à perdre la perspective des choses et à négliger les amis naturels aussi bien que les alliés potentiels. Plus de compréhension pour les besoins spirituels des autres groupes ethnoculturels au Canada de la part de la société francophone aidera à trouver une solution pratique aux problèmes que nous avons en commun, provinciaux aussi bien que nationaux. Tout manque d'une telle compréhension et surtout tout effort d'assimilation négative de ces minorités (comme d'ailleurs la majorité anglaise a essayé sans succès de l'imposer aux Français ici) ne pourront qu'éloigner ces groupes du fait français. Les deux côtés perdraient à la fin.

Plusieurs propositions pourraient être, et seront remises en question pour le développement des relations plus intimes entre Français et Ukrainiens ici. Je suggère les suivantes :

— Dans le domaine de l'éducation, procédons à partir d'un point de départ pratique sur lequel s'entendaient en 1965 le premier ministre du Québec M. Jean Lesage et le Sénateur Paul Yuzyk, le porte parole du comité des Ukrainiens-Canadiens à Winnipeg : les classes de langue ukrainienne doivent être offertes et subventionnées par la province de Québec partout où la demande est raisonnable.

— Dans le domaine des communications, la presse française du Québec et les autres média doivent consacrer plus de place et de temps à l'information du public à propos de leurs concitoyens ukrainiens. Un journal français-ukrainien d'une épaisseur et d'une circulation modeste serait d'une importance fantastique au développement de la reconnaissance mutuelle. La presse de langue ukrainienne et les programmes de radio devraient faire plus attention aux problèmes canadiens-français.

— Les camps d'été réguliers et les programmes d'échange de jeunes qui rapprocheraient les jeunes gens des milieux français et ukrainiens du Québec aussi bien que des autres provinces, devraient être installés aussitôt que possible.

— Un institut québécois pour des études et des recherches entre Français et Ukrainiens est une nécessité pour les étudiants et les érudits des deux nationalités. Si des séminaires sur la civilisation, la littérature et la langue ukrainiennes étaient offerts aux niveaux inférieurs, au moins à l'université ; si une publication scolaire en langue française était amorcée pour les discussions de sujets français-ukrainiens ; si des bourses étaient offertes à ceux qui s'engagent dans l'étude et la recherche des deux civilisations dans leurs relations mutuelles, alors un bon nombre d'étudiants ukrainiens non seulement du Québec mais des autres provinces seraient attirés au Québec pour s'immerger dans l'atmosphère des relations nouvelles inter-ethniques. Dans quelques années, un bon nombre de jeunes gens bilingues seraient des instruments pour répandre l'influence de la culture canadienne-française à travers tout le pays et même à travers le continent. Ainsi, le nombre d'amis des Québécois serait toujours en croissance tandis que la société francophone acquerrait une perspicacité substantielle de l'élément ukrainien et de la civilisation ukrainienne avec ses aspects canadiens.

De ce point de vue, le multiculturalisme ne doit pas être et ne doit pas devenir un outil pour des dessins anciens dont le but serait de limiter ou de subjuguier le peuple francophone sur son propre territoire. Au contraire, ceci pourrait devenir un instrument fort pour se faire mutuellement des amis. On doit adresser notre appel raisonnable à ceux qui soutiennent un concept d'uniformité double en commandant à chaque minorité de choisir entre deux "*melting pots*" officiels.

La diversité seule ouvre de nouveaux horizons pour tous les citoyens à coexister et à coopérer dans le respect mutuel. Le peuple francophone de ce continent peut re-

cevoir une meilleure occasion de sauvegarder et de développer sa souveraineté ethnoculturelle dans le concept de la diversité que dans un système d'uniformité — reçu du dehors ou imposé par lui-même.

Même les États-Unis qui ont été le plus grand "*melt-ing pot*" depuis deux siècles, commencent à abandonner lentement le concept de l'uniformité en faveur d'une citoyenneté dynamique de minorités différentes en cultures. L'Union soviétique est le seul, et le dernier, empire multinational dans lequel l'uniformité est effectuée au moyen de coercition. Les chefs du Kremlin, si doctrinaires qu'ils soient, s'attachent encore à la formule dialectique de Lénine qui écrivait en 1913, avant qu'il n'ait appris sa leçon :

« Une lutte contre l'oppression de toute nationalité — absolument oui ! Une lutte pour tout développement ethnique, pour toute culture nationale — absolument non ! Le prolétariat refuse de défendre le développement national de chaque pays ; au contraire, le prolétariat favorise toute forme d'assimilation de nationalités sauf celle de coercition ou celle qui est basée sur un privilège. »

Le système soviétique présent d'oppression culturelle dans lequel les Ukrainiens portent le plus lourd fardeau est né de cette formule violente, réfutée par la science et par la vie elle-même. Ce sera un grand dommage si une idée semblable « d'unité par uniformité » prenait sa place dans notre confédération ou dans une seule province. Ceci ne mènerait qu'à la déshumanisation et aux conflits subséquents dans notre société multiculturelle laquelle, d'un autre côté, a une occasion excellente de se développer comme un exemple viable de relations inter-ethniques humaines.

A cause de leurs expériences uniques, les Canadiens-Français et les Ukrainiens-Canadiens ont une responsabilité particulière pour atteindre cet objectif désirable et digne.

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales	Éditions
Assurance vie	Épiciers en gros
Automobiles	Fer
Avocats	Imprimeries
Comptables	Placements
Coopératives	Quincaillerie

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Alliance Mutuelle-vie	Jacques-Cartier (Imprimerie)
Béland, Jacques	Jasmin, Alban
Bellarmin (Éditions)	Lange, Émilien
Bellefleur, Gustave	Lanthier, Roger
Bertrand, Guy	La Solidarité
Blanchard, Guy	L'Économie Mutuelle
Brasserie Molson	Létourneau, Bernard
Cadieux, Gilles	Maranda, Jean-Hubert
Camus, Raymond	Montréal Oxygène
Caisse Populaire St-Jean-Baptiste de La Salle	Morais, André
Canadienne Mercantile	Paquette, André
Canadienne Nationale	Pinsonnault, Pothier, Bégin & Delisle
Chevrier, J.-Normand	Pinsonnault, Guy
Deschênes, DeGrandpré, Colas, Godin, Lapointe	Pomponnette (Bijouterie)
Desforges, Beaudry, Germain & Associés	Provigo (Montréal) inc.
Dorais, Jean-Louis	Rheault, Fernand
Fédération de Montréal des Caisses Desjardins	Richard, Clément
Fédération des Magasins Co-op	Robillard, Michel
Fides (Éditions)	Roy, Edouard
Gauvreau, Charles-A.	Roy, J.-Émile
Générale de Commerce	Thérien Frères
Groulx, Yvon	Trudeau, Maurice
Groupe Commerce	U.A.P.
Houde, G.-E.	Union du Canada
Intercité (Ag. d'Assurances)	Vachon, Robert
	Viau, Lucien

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

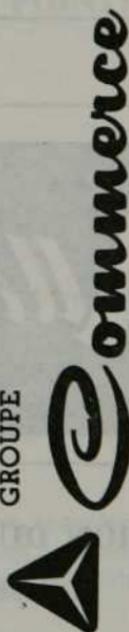
\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES
ANNUELLEMENT

\$72 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN-FRANÇAIS
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC

GROUPE



Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social

ST-HYACINTHE, Qué.

ASSURANCES GÉNÉRALES

AGENCE D'ASSURANCES INTERCITÉ INC.

1554, rue Viel, Montréal - 334-0310

Guy Villiard, prés.

ROGER LANTHIER & FILS

655, chemin Bord de l'eau, St-Lambert, 671-4828 - 878-2455

ASSURANCE-VIE



UNION DU CANADA

Assurance-vie

Siège social : 325, rue Dalhousie, Ottawa 2, Canada

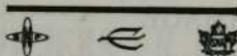
AUTOMOBILES



UAA INC.



**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**



**SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES**

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective ● Rentes
viagères ● Revenu-épargne variable

Sécurité pour l'ouvrier, le professionnel,
l'homme d'affaires ; sa famille,
ses employés, son entreprise.

L'  CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE ● GRANBY ● JOLIETTE ● LAVAL ● LONGUEUIL

MONTRÉAL ● OTTAWA ● QUÉBEC ● SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050

AVOCATS

Guy BERTRAND,
Clément RICHARD et Associés
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 529-2168

Deschênes, De Grandpré,
Colas, Godin, Lapointe
ANDRÉ PAQUETTE
Place Victoria - 878-4311

BRASSERIES



HOMMAGE
de

**La brasserie MOLSON
du Québec Limitée**

COMPTABLES

Desforbes, Beaudry, Germain
& Associés
Comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél. : 388-5738

Lucien Viau & Associés
Comptables agréés
Charles-A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - 388-9251

COOPÉRATIVES

**HOMMAGE DE LA FÉDÉRATION
DE MONTRÉAL
DES CAISSES DESJARDINS**

COOPÉRATIVES

Hommages des

MAGASINS CO-OP

Jacques Towner, gérant général

260, rue Paradis, Québec 8, Qué.

681-0261

CAISSE POPULAIRE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

4023, rue Hochelaga, Montréal

Téléphone : 255-7767-68

ÉPICIERS EN GROS

PROVIGO (MONTRÉAL) INC.

Distributeur produits alimentaires

611, rue du Marché Central, Montréal

Tél. : 384-7121

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

565, PRÉFONTAINE,
MONTRÉAL 402

527-8761

IMPRIMERIES



388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal 351, Qué.

J. ÉMILE ROY & FILS

Imprimeurs depuis 1896

265 ouest, rue Vitré

Montréal 128 Tél. : 861-1888

IMPRIMERIE JACQUES-CARTIER INC.

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

3477, 8e ave, Mtl 455 - 729-1851

HOMMAGE D'UN AMI

Pour comprendre le Québec moderne

Collection "Histoire économique
et sociale du Canada français"

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 1851-1896

par Jean Hamelin et Yves Roby

436 pages. Relié. \$10.00

**ATLAS D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DU QUÉBEC 1851-1901,**

par Jacques Letarte

44 cartes dans un cahier à feuilles mobiles. \$4.00

(ces deux ouvrages sont complémentaires)

HISTOIRE DE MONTRÉAL par Robert Rumilly

déjà parus : tomes 1 - 2 - 3



En vente partout

245 est, boul. Dorchester

Montréal 129 861-9621

Deux titres d'actualité

Nos grandes options politiques et constitutionnelles, par Richard

Arès, S.J. 1972. 5¾" x 8¾". 243 pages. \$5.00.

Dossier sur les quatre options : Canada, Canada bilingue, Canada français, Québec

Le présent dossier analyse une à une chacune de ces options, il en indique les défenseurs et les adversaires, les avantages et les inconvénients, ce que chacune offre de bon ou de risqué pour l'avenir de la communauté canadienne-française. Même s'il ne comporte explicitement de plaidoyer pour aucune, par les nombreuses données qu'il présente et critique, il aidera à mieux poser — et peut-être à mieux résoudre — le très grave problème de l'avenir tant au Canada que du Québec.

Comportement linguistique des groupes ethniques à Montréal,

par Richard Arès, S.J. Collection "Relations", no 10. 1969.

5⅞" x 8½". 20 pages. \$0.25.

L'étude porte sur la zone métropolitaine de Montréal. L'auteur montre que le groupe britannique, presque quatre fois moins nombreux que le groupe français, attire à sa langue et assimile trois fois plus de Néo-Québécois que le groupe français.

LES ÉDITIONS BALLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal 351, Tél. : 387-2541

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1140, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE**EDOUARD ROY & FILS LTÉE**Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl 403

Tél. : 524-7541

HOMMAGESdu **Mouvement National des Québécois (MNQ)**et des **Sociétés Régionales affiliées. (SSJB-SNQ)**

*Vient de paraître :***"Les propos du Docteur Point-Cave"**

auteur : Dr Guy Blanchard

Prix : \$2.00

On peut se procurer ce livre en écrivant à :

Guy Blanchard, M.D.**50, rue Jacques-Cartier, Valleyfield**

LES AMIS DE LA REVUE

Dr JACQUES BÉLAND
chirurgien-dentiste
6558, boul. Monk
Montréal 206 - 768-4311

JEAN-HUBERT MARANDA, avocat
325 est, boul. St-Joseph
Montréal - 288-4254

Hommage de
GUSTAVE BELLEFLEUR

MONTRÉAL OXYGÈNE INC.
4890, 5e ave, Rosemont
527-3656
Geo.-E. Houde, président

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec - 529-2168

ANDRÉ MORAIS, B.A., L.L.L.
Notaire
435 est, rue Laurier
Montréal - 273-9255

BIJOUTERIE POMPONNETTE INC.
J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
861-9293

PHARMACIE LÉTOURNEAU
3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

NORMAND CHEVRIER
opticien d'ordonnances
537, rue Cherrier, Montréal
Téléphone : 845-2673
Succ.: 903, Marie-Victorin,
Tracy, Qué.

MICHEL ROBILLARD, Notaire
2650 est, rue Beaubien
Montréal - 728-4541

JEAN-LOUIS DORAIS, avocat
57 ouest, rue Saint-Jacques
845-1336

MAURICE TRUDEAU, Avocat
88, boulevard Salaberry-Sud
Châteauguay centre - 691-9659

GROULX, CADIEUX & MONGEAU
Notaires
4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

Hommage de

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

ROBERT VACHON
Médecin

HOMMAGE D'UN AMI

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$10.00 par année. De soutien : \$15.00

Publicité : Gilles Caron

Les articles de la revue sont répertoriés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, INDEX ANALYTIQUE de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1ère VICE-PRÉSIDENTE : Mme Julla Richer

2e VICE-PRÉSIDENT : M. Yvon Groulx

SECRÉTAIRE : M. Michel Brochu

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. René Chaloult, Richard Arès, Dominique Beaudin, Albert Rioux, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Thomas Bertrand, Rosalre Morin, Jean Marcel, Mme Paul Normand, Mme Louise Collin Brochu, MM. Jacques-Yvan Morin, Yvan Sénécal.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester

Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine

Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon

AU 31 DECEMBRE 1971

UN ACTIF DE 29 MILLIONS

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La confiance que nous témoignent les nôtres est une source de capitaux, que nous distribuons au Québec.



- Prêts hypothécaires pour habitations familiales, édifices à logements multiples et à bureaux, ainsi qu'à nos entreprises québécoises..... **46%**
- Obligations du Québec, de ses municipalités et commissions scolaires, de l'Hydro-Québec et des institutions de chez-nous..... **32%**
- Prêts aux assurés sur polices..... **9%**
- Actions..... **4%**
- Actifs divers et disponibilités..... **9%**

Qui sème chez soi...

Récolte pour soi...